









Journée « la forêt et gestion sylvicole, évolution
et lien avec la gestion de l'eau »


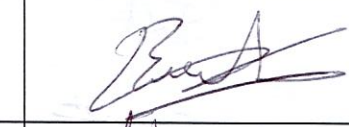




16/06/2022 - Nedde

FEUILLE D'EMARGEMENT



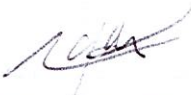



Journée « la forêt et la gestion sylvicole, évolution et lien avec la gestion de l'eau » - 16/06/2022 - NEDDE

Nom	Prénom	Structure	Présent(e)s	Excusé(e)s	Signature
BAGARD	Sarah	EPTB Vienne	X		
BARNABE	Josselin	CFBL	X		
BENESTEAU	Pauline	EPTB Vienne	X		
BENESTEAU	Cédric	URCOFOR NA	X		
BERGERON	Thibault	Région Nouvelle Aquitaine - Site de Limoges		Excusé	
BERTHELOT	Vincent	EPTB Vienne	✓		
BOUZAT	Fabrice	CEN		Excusé	
BRIZARD	Yoann	SABV - EPAGE	X		
BROSSIER	Johan	PNR Millevaches en Limousin		Excusé	






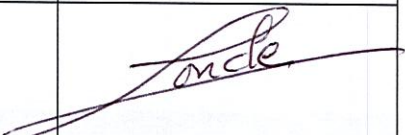
Journée « la forêt et la gestion sylvicole, évolution et lien avec la gestion de l'eau » - 16/06/2022 - NEDDE

Nom	Prénom	Structure	Présent(e)s	Excusé(e)s	Signature
BROUSTE	Daniel	FD pêche 19	X		
BRUNETEAU	Victor	SABV-EPAGE	X		
BURGUET	Michel	Sources et rivières du Limousin	X		
CACOT	Dominique	CRPF	X		
CASSAGNE	Julien	COFEL		Excusé	
COIFFARD-ROY	Anaëlle	PETR Monts et Barrages - programme Leader	X		
DEVILDER	Samuel	CFBL	X		
De GOURNAY	Alice	COFEL	X		
DOM	Olivier	CULM		X	

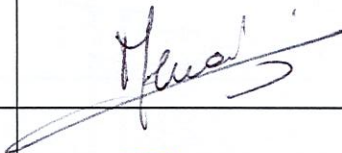



Journée « la forêt et la gestion sylvicole, évolution et lien avec la gestion de l'eau » - 16/06/2022 - NEDDE

Nom	Prénom	Structure	Présent(e)s	Excusé(e)s	Signature
EHRET	Xavier	ADIV			
EYMA	Denis	CFBL	X		
FUENTES	Yohann	Région Nouvelle Aquitaine - Site de Limoges	X		
GAILLARD	Thierry	CD 23		Excusé	
GALLIOT	Michel	LNE	x		
GASPARD	Emmanuel	DDT 23 service forêt	X le matin		
GAUBERT	Camille	PNR Millevaches en Limousin	X		
GERBAUD	Rémi	Syndicat de la Montagne Limousine	X		
GERVES	Valérie	Conseil départemental d'Indre-et-Loire		Excusée	


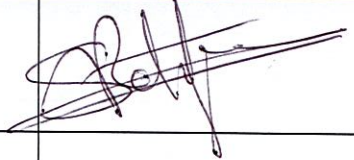











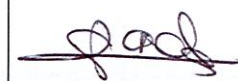
Journée « la forêt et la gestion sylvicole, évolution et lien avec la gestion de l'eau » - 16/06/2022 - NEDDE

Nom	Prénom	Structure	Présent(e)s	Excusé(e)s	Signature
GILLES	Estelle	PETR Monts et Barrages	X		
GORGEON	Pauline	PETR Monts et Barrages	X		
GUIBAUD	Gilles	Université de Limoges	g		
HORNEBECK	Catherine	Communes de Corrèze	g		
KONGS	Elie	Haut les Cimes			
KOTZMANN	Clémence	CC Creuse Grand Sud	X		
LACOUTURE	Laurence	DREAL		Excusée	
LEBOUTET	Maurice	Commune de Bosmie-l'Aiguille		Excusé	
LONCLE	François	CC Creuse Sud Ouest	X		


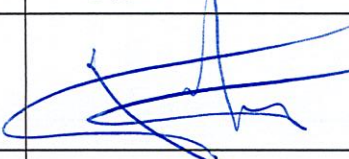


Journée « la forêt et la gestion sylvicole, évolution et lien avec la gestion de l'eau » - 16/06/2022 - NEDDE

Nom	Prénom	Structure	Présent(e)s	Excusé(e)s	Signature
LORIOT	Stéphane	EPTB Vienne	α		
LULEK	Michel	Syndicat de la Montagne Limousine			
MAGNON	Franck	CC Vienne et Gartempe	α		
MASSICOT	Dominique	Comité régional canoë kayak NA		α	
MENADIEF	Fabienne	Région NA	α		
MONTEIL	Christophe	CULM	1		
MOREAU	Manon	ONF	X		
NUQ	Stéphane	DDT de la Haute-Vienne		Excusé	
ORVAIN	Jérôme	Association pour le pastoralisme de la montagne Limousine	α		

Journée « la forêt et la gestion sylvicole, évolution et lien avec la gestion de l'eau » - 16/06/2022 - NEDDE

Nom	Prénom	Structure	Présent(e)s	Excusé(e)s	Signature
PETITJEAN	Stéphane	FD pêche 19			
PEYROULET	Mathilde	CFBL			
PLUYAUD	Olivier	Alliance FB Agence Limousin			
POUYAUD	Bernard	PNR Millevaches en Limousin			
RIVERAIN	Samuel	CFBL			
RODIER	Guillaume	PNR Millevaches en Limousin			
ROSOUX	Benjamin	Syndicat de la Montagne Limousine			
SAA	Salima	Préfecture de la Creuse		Excusée	
SANCHEZ	Amandine	CEN			

Journée « la forêt et la gestion sylvicole, évolution et lien avec la gestion de l'eau » - 16/06/2022 - NEDDE

Nom	Prénom	Structure	Présent(e)s	Excusé(e)s	Signature
SAVY	Benoit	Maire de Montrollet	α		
SCHOST	Alain	LNE		excusé	
THEILLET	Pascal	CULM	α		
THOMANN	Sylvie	LNE	x		
THOMAS	Loïc	CFBL	X		
THURET	Hélène	EPTB Vienne	X		
YOUINOU	Théo	CEN	α		
ZAPPIA	Olivier	PNR Millevaches en Limousin	α		

Journée « la forêt et la gestion sylvicole, évolution et lien avec la gestion de l'eau » - 16/06/2022 - NEDDE

Nom	Prénom	Structure	Présent(e)s	Excusé(e)s	Signature

Éléments généraux sur la forêt en Limousin

Les acteurs de la filière forêt - bois



Compreignac (87)



St Martin Château (23)



Depuis le Mont Bessou (19)



Cussac (87)

Les chiffres clés - France

Forêt française : 17 millions d'ha soit 30% du territoire métropolitain (plus 8 millions d'ha en Guyane Française)

Part de la forêt privée : 75%

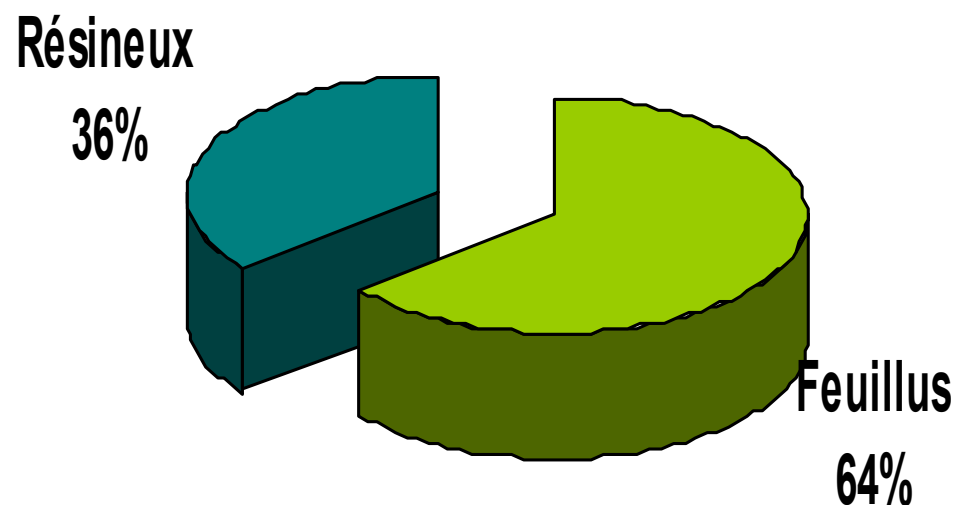
Forêt majoritairement feuillue : 64%

Une des + diversifiées d'Europe : + 136 espèces d'arbres différentes

Une forêt surtout feuillue

- Premier feuillu : le chêne 4,5 millions ha
- Premier résineux : le pin maritime 1,3 millions ha

Répartition des essences



Les résineux fournissent **75%**
du bois scié



17

MILLIONS D'HECTARES DE FORETS

+ 8 MILLIONS DOM



31%

DU TERRITOIRE



38

MILLIONS DE M³ DE RÉCOLTE DE BOIS COMMERCIALISÉS



2,8

MILLIARDS DE M³ DE BOIS SUR PIED



378 000

EMPLOIS

BOIS D'ŒUVRE

grumes pour sciage et placage



19,6

millions m³

BOIS D'INDUSTRIE

bois de trituration, poteaux, piquets et autres

10,5

millions m³

BOIS ÉNERGIE

bois de chauffage et charbon de bois



8,0

millions m³

SCIAGES



7 931 000
m³

MERRAINS & BOIS SOUS RAIL



207 000
m³

PLACAGES & CONTREPLAQUÉS



255 000
m³

PÂTES À PAPIER



1,6 million
tonnes

PANNEAUX

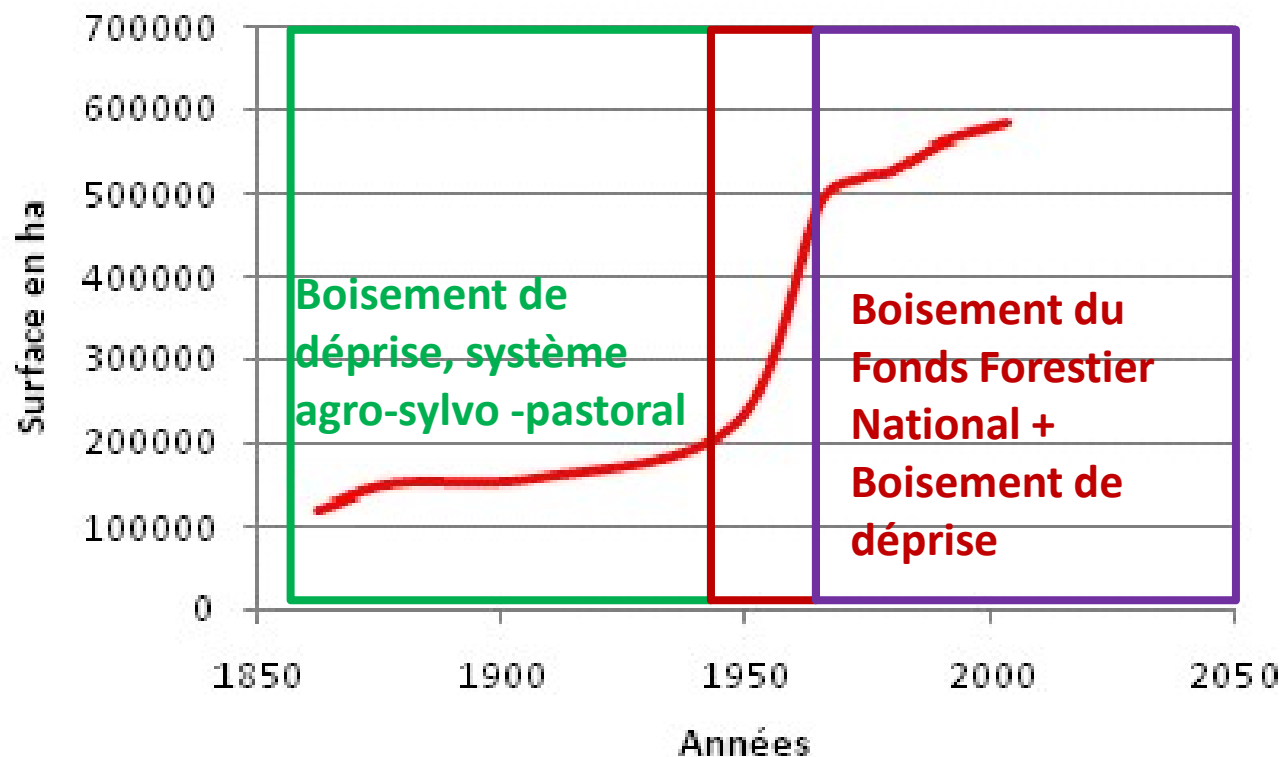


4 600 000
m³

LE BOIS D'ŒUVRE CONTRIBUE À PRODUIRE 8,2 MILLIONS DE TONNES DE PRODUITS CONNEXES DE CO-PRODUITS (PLAQUETTES OU SCIURES) UTILISÉS PAR L'INDUSTRIE DU PAPIER ET POUR L'ÉNERGIE.

Evolution de la forêt en Limousin

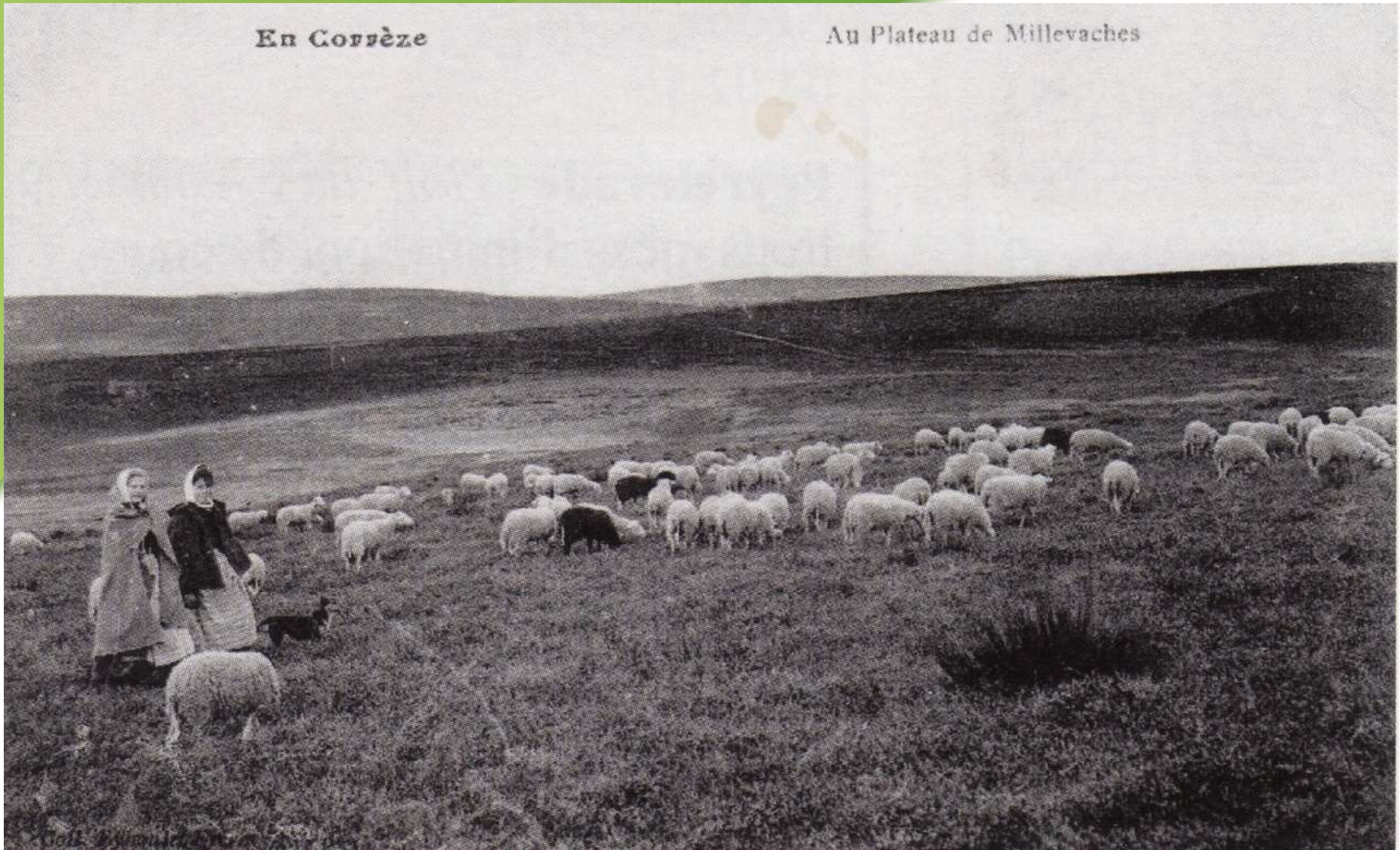
Evolution de la surface forestière limousine (sources CRPF)



1925

En Corrèze

Au Plateau de Millevaches



Aujourd'hui



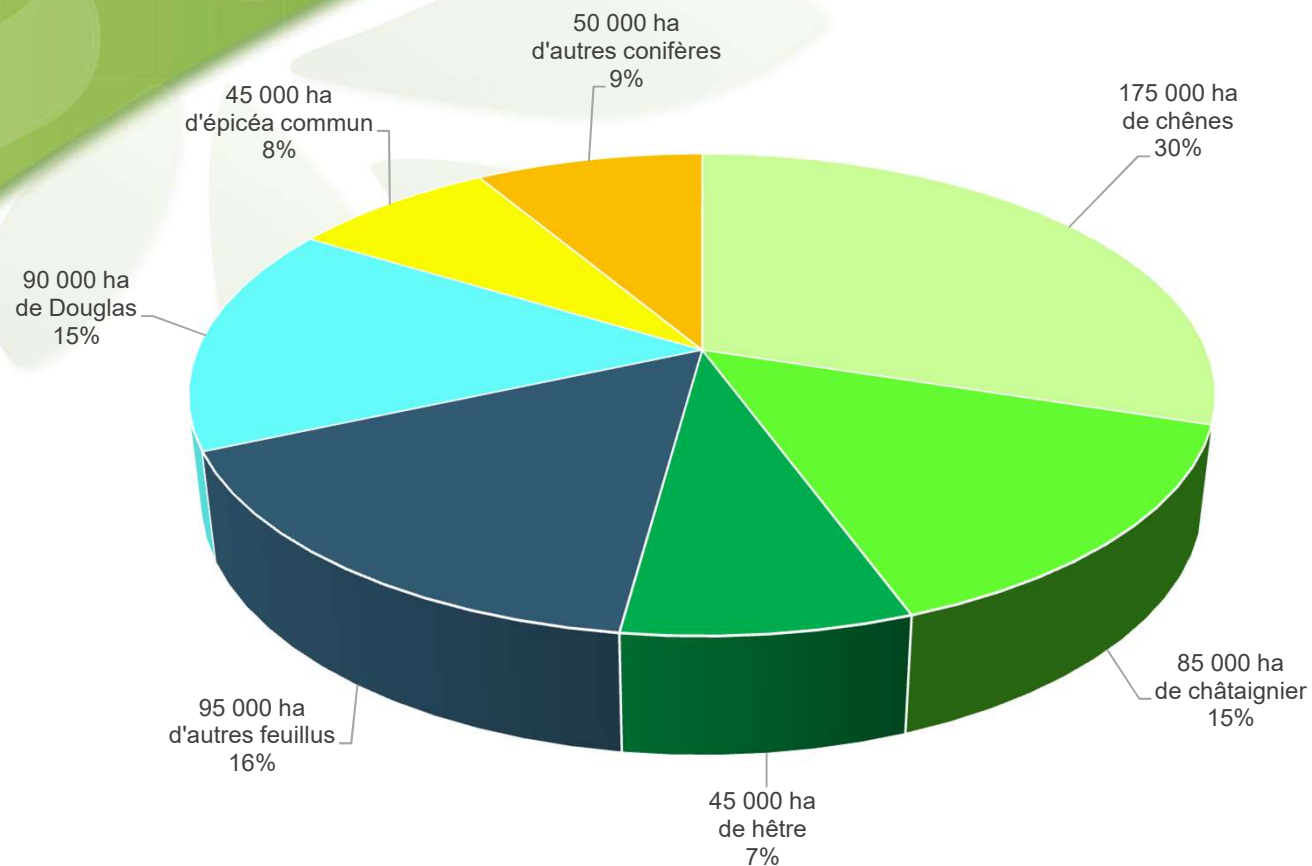
	FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	LIMOUSIN	HAUTE-VIENNE	CORREZE	CREUSE
Surface forestière	16 900 000	2 800 000 ha (17% de la surface forestière française)	585 000 ha (20% de NA)	156 000 ha	265 000 ha	164 000 ha
Taux de boisement	25%	34%	34%	29%	44%	
Part forêt privée	74%	93%	95%	96%	96%	
Nombre de propriétaires forestiers privés	3,5 millions dont 1,3 M > 1ha	645 000 dont 250 000 > 1ha	165 000 dont 57 000 > 1ha ou 108 000 < 1 ha	47 000 dont 20 000 > 1ha	70 000 dont 16 000 > 1ha	48 000 dont 21 000 > 1ha
Surface moyenne par propriétaire privé (plusieurs îlots)	3,5 ha	4,3 ha	3,6 ha	3,3 ha	3,8 ha	2,7 ha
surface documents de gestion	3,3 M ha 20%	900 000 ha 32%	115 000 ha 20%	37 000 ha 23%	48 000 ha 18%	31500 ha 24%

NA : Plus de 50 000 emplois – 1^{ère} région forestière – 2^{ème} en termes d'emplois

Essences principales NA : Pin maritime (28%), Chênes (25%), Châtaignier (9%), Hêtre (4%), Douglas (3%), Epicéa et Sapin pectiné (2%)
Feuillus : 60% - Résineux : 40%



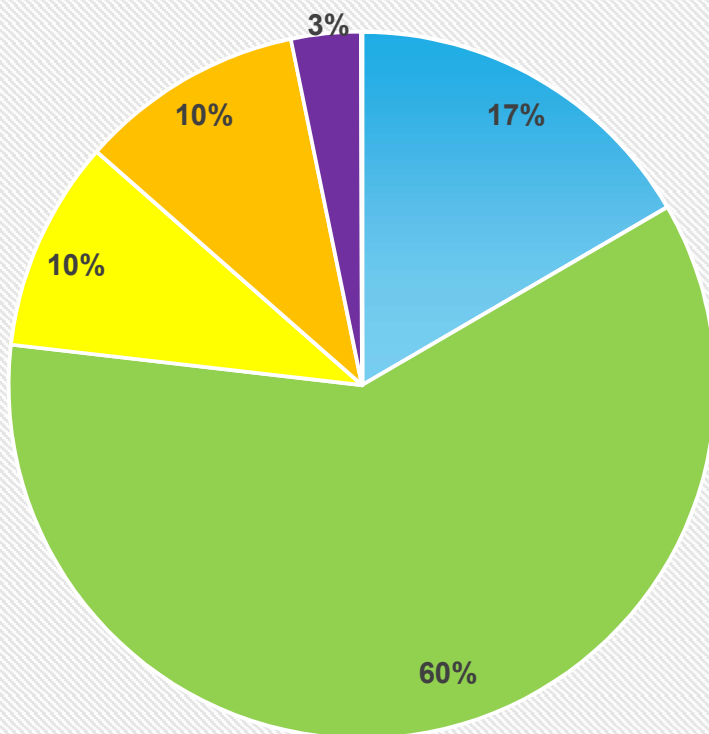
• Surfaces des 7 principales essences de la forêt limousine (Source : IGN-Ocre Janvier 2022)



Feuillus : 68%

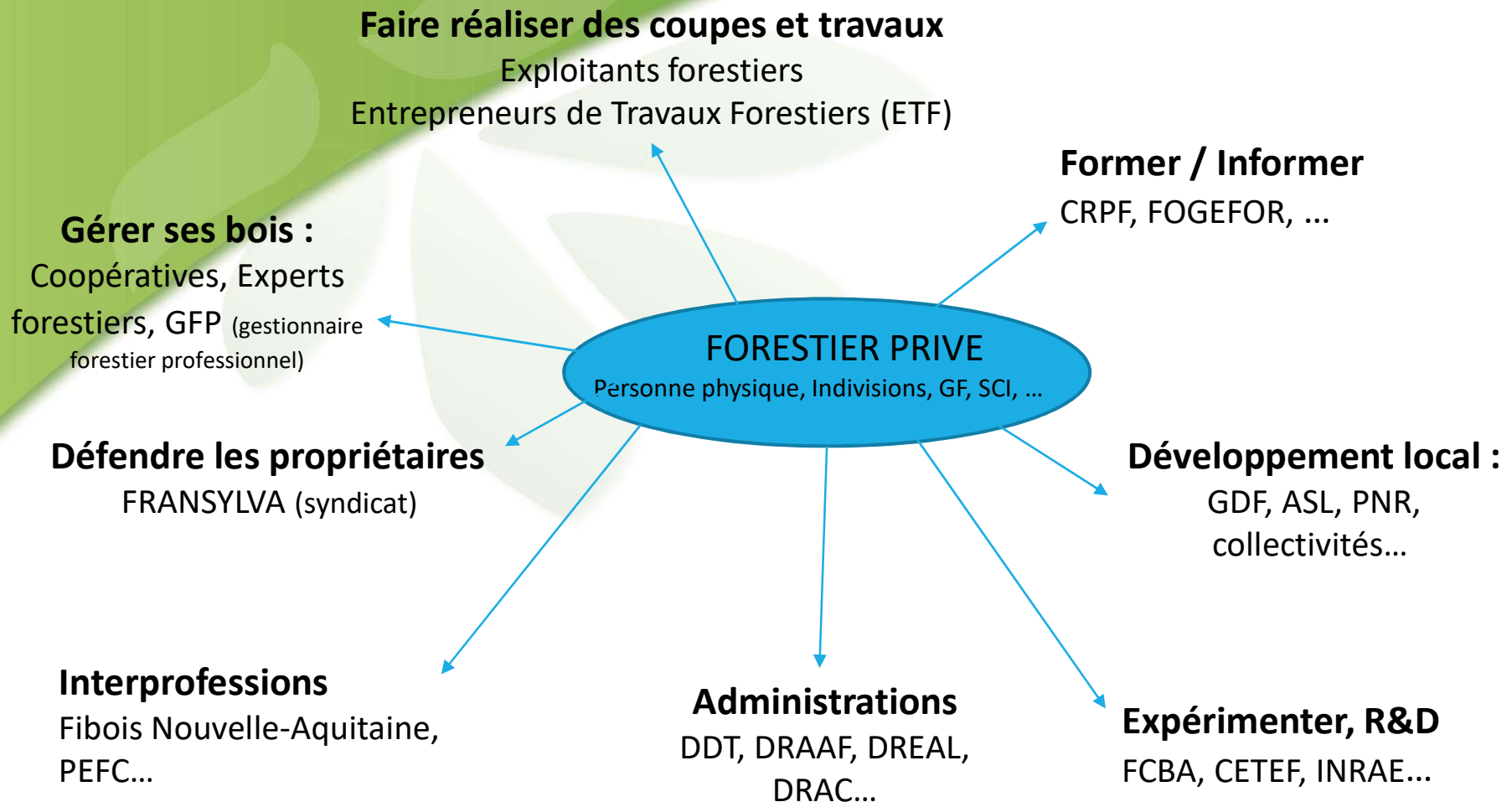
Résineux : 32%

Types de peuplements - Périmètre SAGE Limousin BD Forêt v2 IGN



- Forêt à dominante de conifères
- Forêt à dominante de feuillus
- Forêt sans couvert arboré (coupes, régé, reboisement)
- Forêt mixte (F/R)
- Lande

Qui fait quoi en forêt privée ?



GDF : groupement de développement forestier
ASL : association syndicale libre
FOGEFOR : Formation continue à la gestion forestière
FCBA : Forêt Cellulose Bois Ameublement (Institut technique)
CETEF : Centre d'études techniques forestières

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)

- Établissement public national au service des propriétaires forestiers privés (*400 agents*)
- 3,5 millions de propriétaires forestiers
- *11 millions d'hectares de forêts*
- *Environ 20% du territoire national*
- *Regroupement de 11 CRPF + IDF*

CNPFF : 1 Conseil d'administration (30 membres, 25 propriétaires)

CRPF : Nouvelle-Aquitaine : un conseil de centre de propriétaires forestiers élus (répartition selon nombre de propriétaires par département)

Principales missions :

- **orienter la gestion des forêts privées** : il agréé les documents de gestion durable, qui prévoient la gestion d'une propriété sur 10 à 20 ans. Tout propriétaire de plus de 25 ha doit avoir un plan simple de gestion agréé ;
- **conseiller et former** : il réalise des études et des expérimentations sur la forêt, puis vulgarise les méthodes de sylviculture auprès des propriétaires en les formant et les informant ;
- **regrouper la propriété privée** : la forêt privée étant très morcelée, le CNPF regroupe les propriétaires pour réaliser des projets de desserte, mobiliser les bois, regrouper les chantiers d'exploitation, mutualiser les coûts de travaux forestiers...



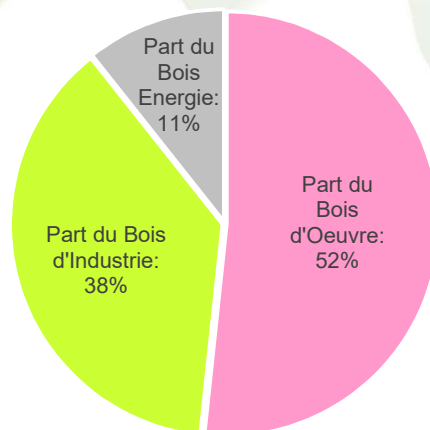
Les fonctions de la forêt

Production de bois : bois d'œuvre, d'industrie et énergie

Chiffres Limousin

Répartition de la récolte
2018
en BO, BI et BE en
Limousin

Source: Agreste EAB 2018



Accroissement annuel total	4 000 000 m ³
Récolte annuelle (Eab 2018)	2 400 000 m ³

Forêt privée dotée d'un Plans simple de gestion	104 780 ha
Forêt privée dotée d'un Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)	8 760 ha
Forêt privée dotée d'un Règlement type de gestion (RTG)	15 240 ha
Forêt publique gérée en référence à un aménagement	29 840 ha
TOTAL	158 620 ha

Soit environ 30% de documents de gestion

Filière Forêt Bois en Limousin :

- 2^{ème} secteur économique
- plus de 2000 entreprises,
- 10 000 emplois dont 1500 non salariés

Les services écosystémiques forestiers

Forêt et Carbone :

Chaque année, **la forêt française absorbe**, par son accroissement en surface et en volume, entre **10 % et 15 % des émissions nationales** de carbone fossile.

Le CNPF développe des projets « carbone » locaux (châtaigneraie limousine, Corrèze...) avec les propriétaires forestiers et des entreprises (Dim, Le Tour de France, Silab) ou des collectivités (Bordeaux Métropole, MTES, ...)

Les projets sont labellisés par le MTES (ministère Transition écologique et Solidaire) selon le Label Bas Carbone

Ex : ASLGF Forêt Agir Limousin – La Poste en Sud Haute-Vienne



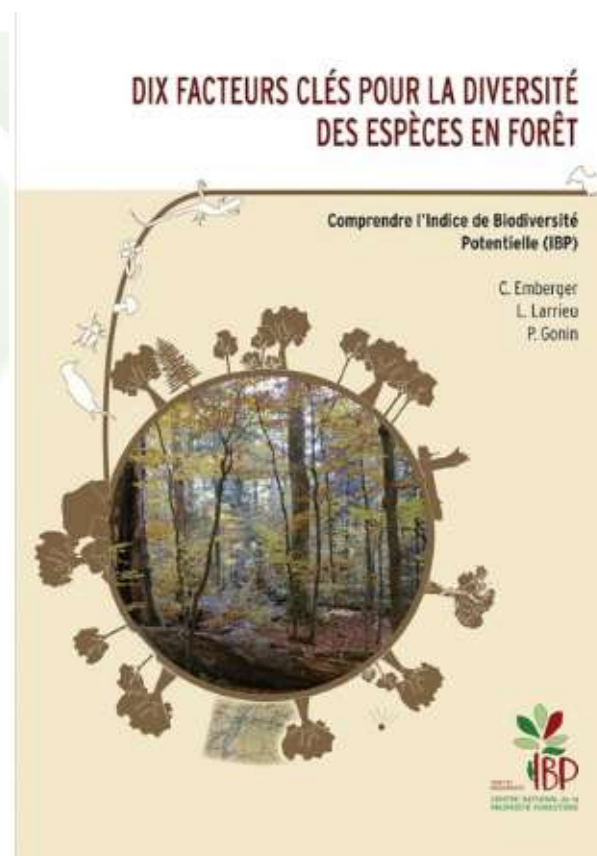
LABEL BAS
CARBONE



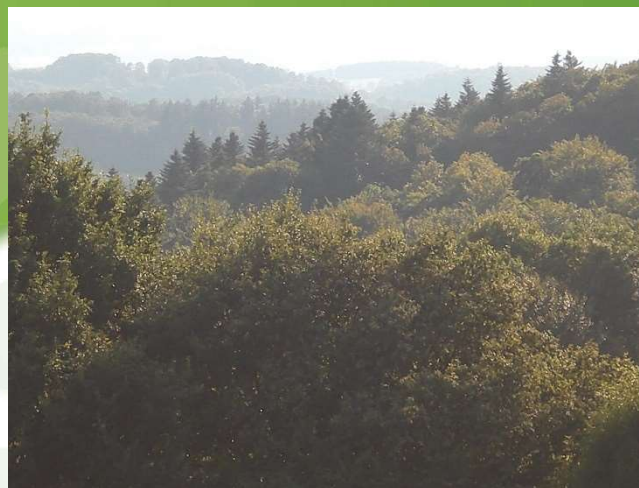
Forêt et Biodiversité



Outil à disposition des propriétaire et gestionnaires :
l'indice de biodiversité potentielle IBP



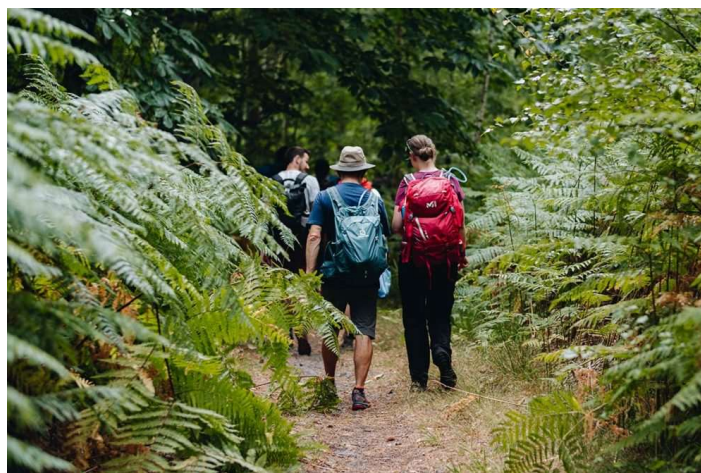
Forêt et Paysage



Forêt et Accueil du public



Forêt et loisirs



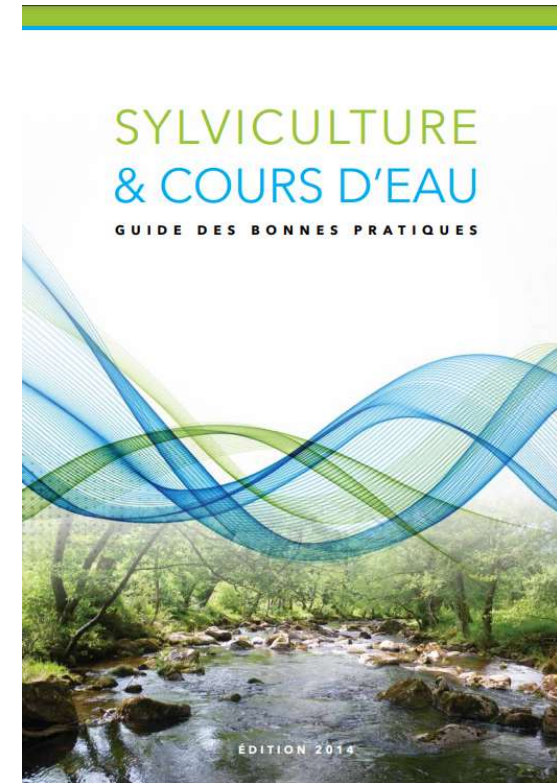
Forêt et Eau



PROTÉGER ET VALORISER L'EAU FORESTIÈRE



Guide pratique national, réalisé dans le cadre du programme « EAU + FOR » - 2014



<https://www.cnpf.fr/nos-actions-nos-outils/focus-sur-quelques-projets/foret-et-eau>



E2lim- Faculté des Sciences et Techniques



Devient



Journée EPTB Vienne 16 Juin 2022 - NEDDE

Qualité des eaux et forêt : Focus sur l'aluminium

G. Guibaud, S. Lissalde, R. Guibal, J. Leblanc, M. Monneron-Gyurits, R. Martins de Barros, R. Buzier, F. Bordas, M. Grybos, P., M. Rabiet, J. Rougerie, V. Robin, P. Fondanèche, K. Cleries, E. Ducloux, T Hak., S. Simon

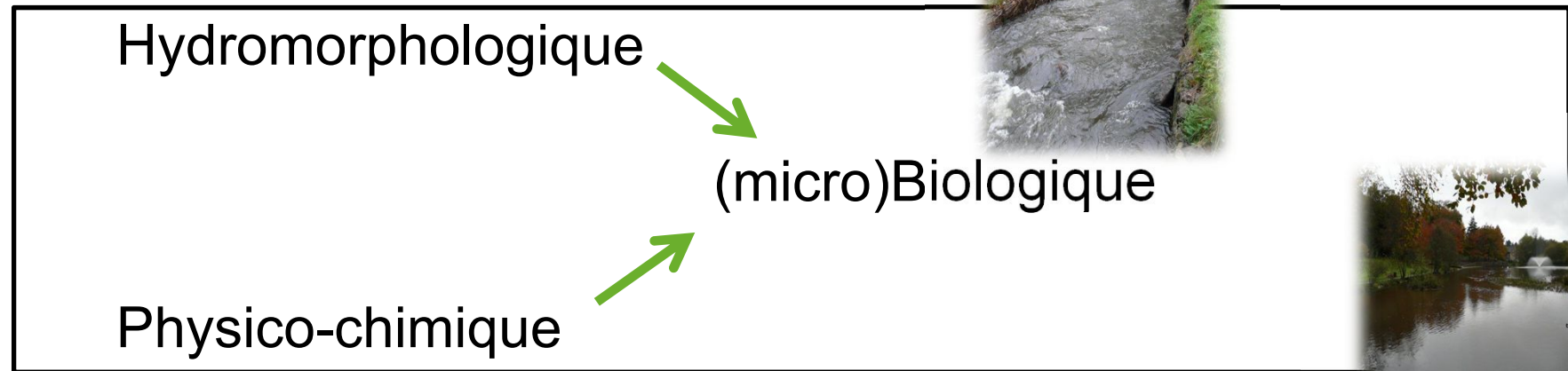
gilles.guibaud@unilim.fr



l'Europe sur le bassin de la Loire, une chance pour tous.

Qualité des eaux c'est quoi ?

- Définie généralement à 3 niveaux



- Notion relative à une aptitude
 - ✓ Vie aquatique (nourriture, reproduction, habitat)
 - ✓ Usages pour l'Homme



- Evaluation de la qualité

- Paramètres d'évaluation
 - ✓ Différentes natures
 - ✓ Intégrateurs ou ponctuels
- Evaluation des pressions

L'aluminium

- Un toxique pour l'homme (Facteur à risque dans les maladies neuro-évolutives)
 - EFSA : DHT 1mg/kg/semaine
 - ANSES « réduire l'exposition à l'Al »
- Mais aussi pour les milieux aquatiques
 - Ex Salmonidé avec une action au niveau du mucus protecteur des branchies qui ne joue plus son rôle de barrière microbienne
- La chimie de l'Aluminium : Rôle clé du pH, et dans notre contexte de la matière organique

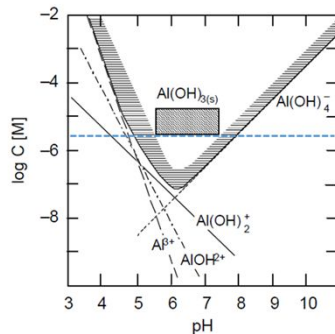
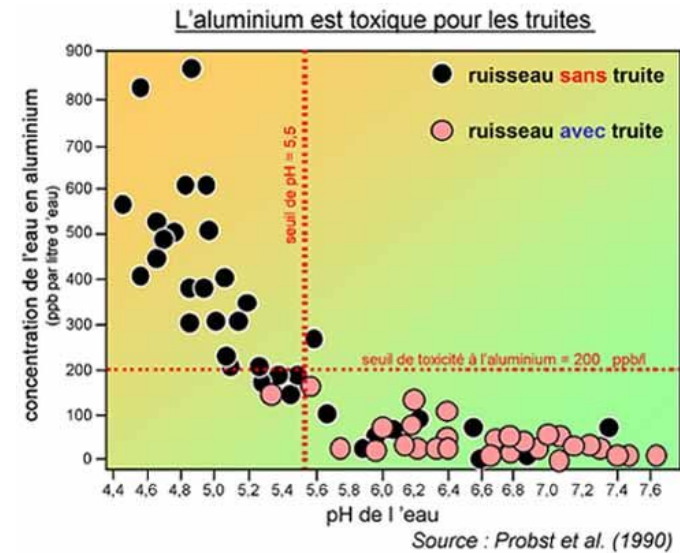
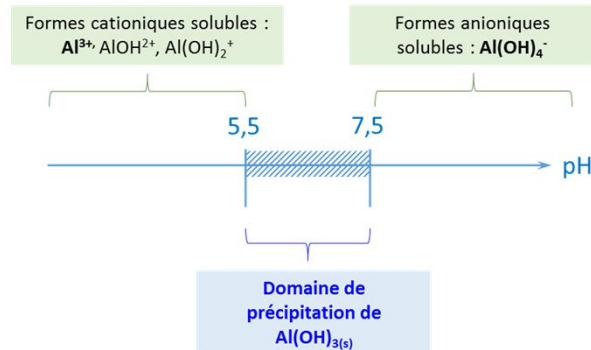


Diagramme de solubilité de l'hydroxyde d'aluminium (Sigg L., et al., 2014 - Chimie des milieux aquatiques)

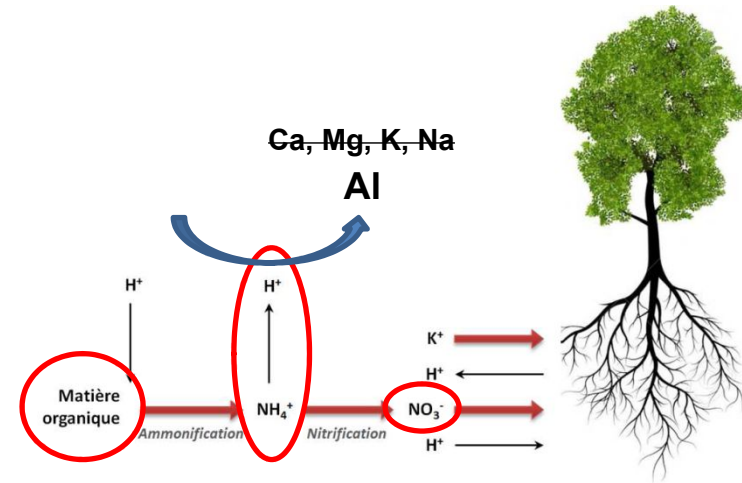


⇒ Ne pas oublier les impacts hydromorphologiques

- ⇒ Plantation dans des milieux humides
- ⇒ Fermeture des Milieux
 - ⇒ obscurité
- ⇒ Erosion des sols
 - ⇒ Sur ensablement des cours d'eau

L'aluminium

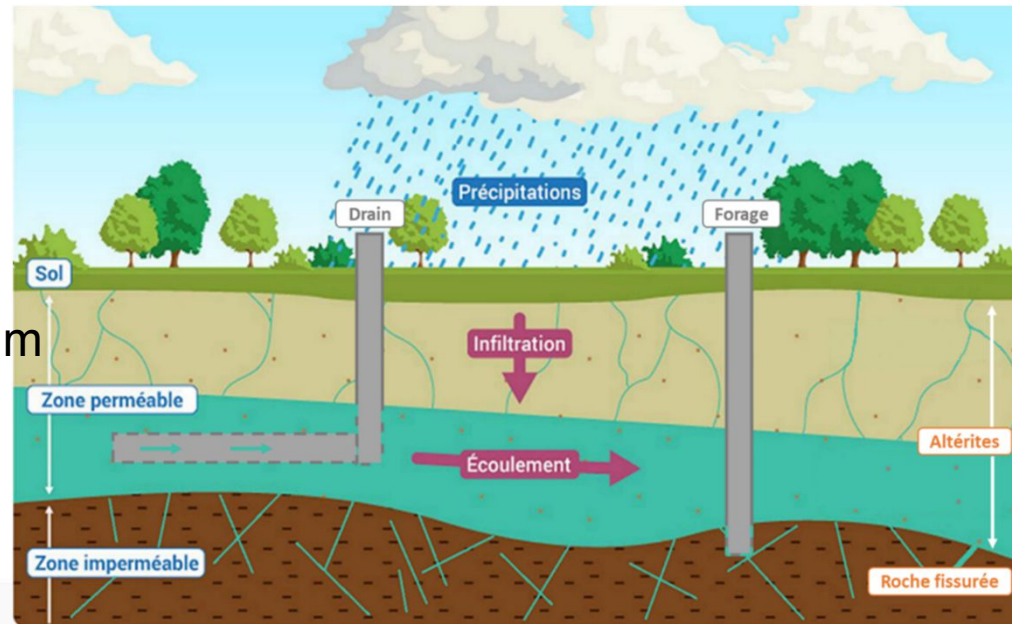
- Un constituant naturel majeur des sols développés sur socle cristallin
- Mise en circulation accrue de l'aluminium « naturel » des sols vers les eaux si le système « sol » se déséquilibre
- Une problématique connue depuis les années 80 à l'échelle mondiale avec 2 causes principales anthropiques
 - Les pluies acides (industries lourdes)
 - La sylviculture intensive, surtout visible à travers la culture des résineux
 - (+ Facteurs naturels : ex. red-ox dans les ZH)
- Une source de Al (Sol), de Nitrates et d'acidité (Décomposition excès de MO produit par la forêt exploitée intensivement) pour les milieux aquatiques et la ressource en eau
- 0,5 U pH_{eau} entre des sols où l'Al circule fortement et des sols où la circulation reste « modérée »



Impact sur la ressource en eau : Eaux souterraines captages dans les altérites



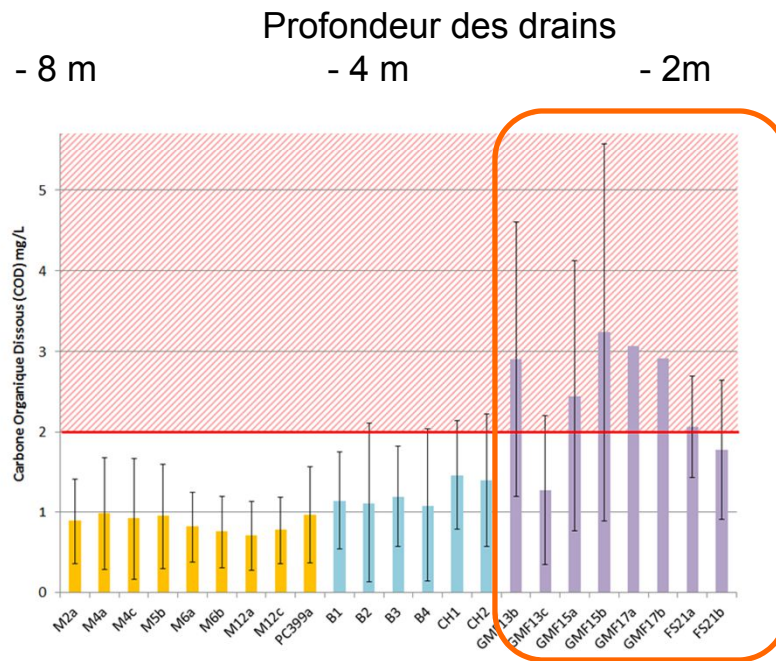
- 1 à 8 m



- 20 à 30 m



Une source potentielle de COD



Carbone Organique Dissous

Référence de qualité → 2 mg/L

→ Lien étroit entre profondeur des drains et paramètres

COD/Débit/Turbidité

- COD + Désinfection par chloration
→ ATTENTION au risque de formation de sous produits tels que les THM.
- COD et croissance bactérienne dans les réseaux

Une source potentielle de Nitrates

Dérive de fond : les Nitrates

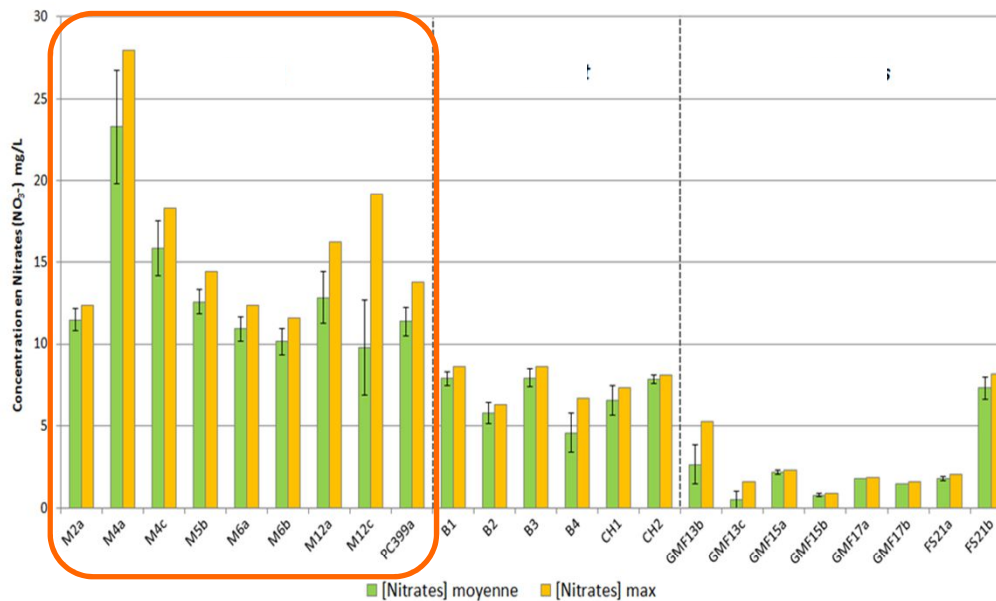
Limite de qualité → 50 mg/L

Profondeur des drains

- 8 m

- 4 m

- 2 m



- Secteur forestier donc pas de pollution anthropique constatée sur le secteur : [NO₃⁻] dans les eaux naturelles < 2-3 mg/L ;

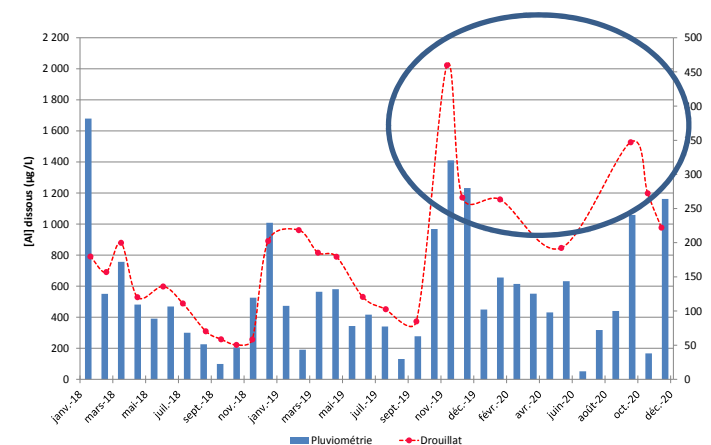
- Présence due à la dégradation de la matière organique générée par la forêt ;

- Infiltration des nitrates en profondeur si non recapté par la végétation

➔ Lien entre la présence de nitrates et la profondeur des drains

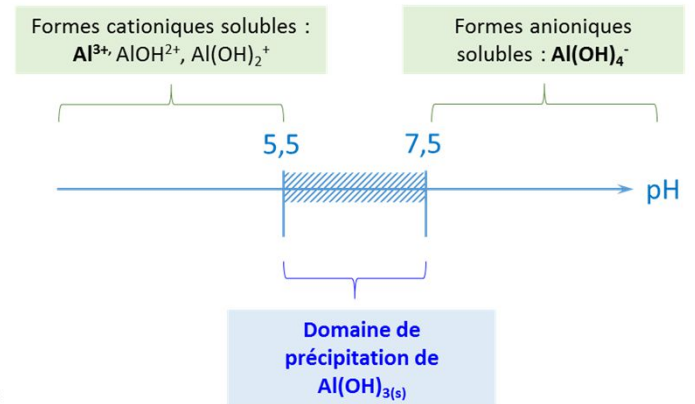
Une source d'aluminium

- Des teneurs en aluminium jusqu'à 600 $\mu\text{g/L}$ (référence qualité 200 $\mu\text{g/L}$) => risque long terme pour la santé (recommandation EFSA 1mg/kg/semaine)
- Des eaux plus acides (pH <5) et agressives (TAC <1°F) très corrosives pour les installations ou pouvant entraîner la présence de métaux issus des matériaux de canalisation (Cu, Pb)
- Des qualités d'eau pouvant être encore plus dégradées sous des contraintes d'exploitation (dessouchage) et d'évolution du climat (forte pluie à la suite d'une longue sécheresse)



Les solutions préventives

- Un point clé : la qualité du sol et notamment son pH en lien avec la chimie de l'aluminium
 - ✓ 0,5 UpH de différence de sol entre des captages encore préservés et des captages dépassant la référence de qualité en aluminium de 200µg/L
- Revoir les pratiques forestière à proximité immédiate des captages, car le sol peut refixer de l'Al : Bannir les rotations rapides, Coupe à blanc et dessouchage
 - ✓ Guide à destination des acteurs de terrain
 - ✓ Gestion forestière - Maitrise foncière
- **1993-96/2013-2021 : Le niveau de connaissance est suffisant pour passer à l'action**
 - ✓ Intégration aux CT MA(2023-2028) sur territoire Loire-Bretagne avec comme partenaire le CRPF
 - ✓ Un bénéfice pour les eaux de surface au où l'Al est présent, mais où le pH limite sa présence pour le moment



Comment

Protéger les petits captages d'eau potable

en quelques leçons ?

- Guide à destination des opérateurs de terrain -

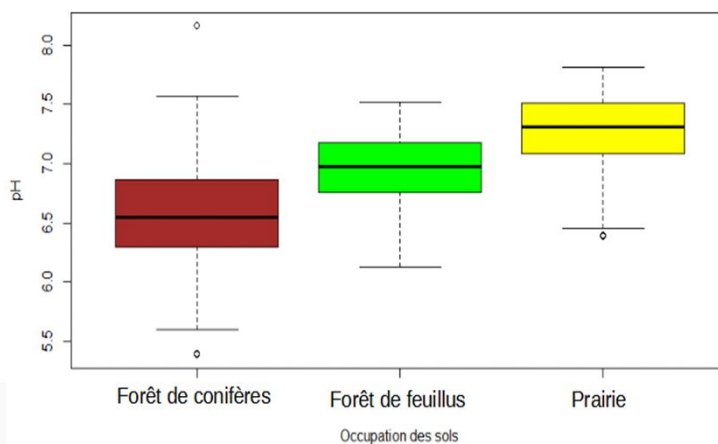
Version 1 - Octobre 2021



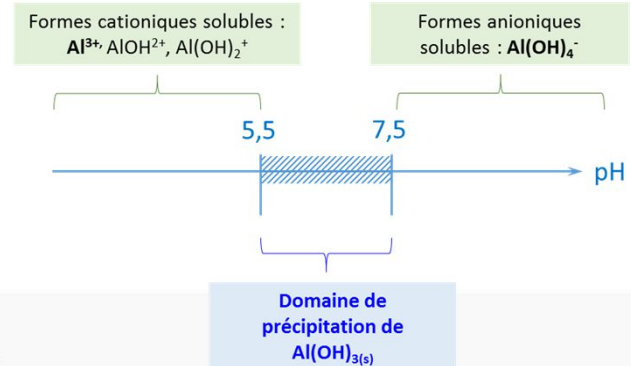
Impact en eau de surface : L'acidité (pH)

- Socle cristallin => pH acides (~6), localement par certains types de ZH (~5)
 - Mais les pH centrés sur la neutralité
 - du à la pollution diffuse dans des eaux aux faibles pouvoirs tampons
- BV d'exploitations intensives de la forêt, le plus visible sur les forêts de conifères (« un pic de croissance jusqu'à 2030 » ; 2/3 de feuillus et 1/3 de résineux, mais exploitation 50/50)
 - Des pH plus acides
 - Variation plus forte des pH
 - Conséquences sur la chimie de l'aluminium, mais attention la capacité de précipitation de l'Al n'est pas tout à fait la même du fait notamment de sa complexation avec la MON

pH en fonction de l'occupation des sols

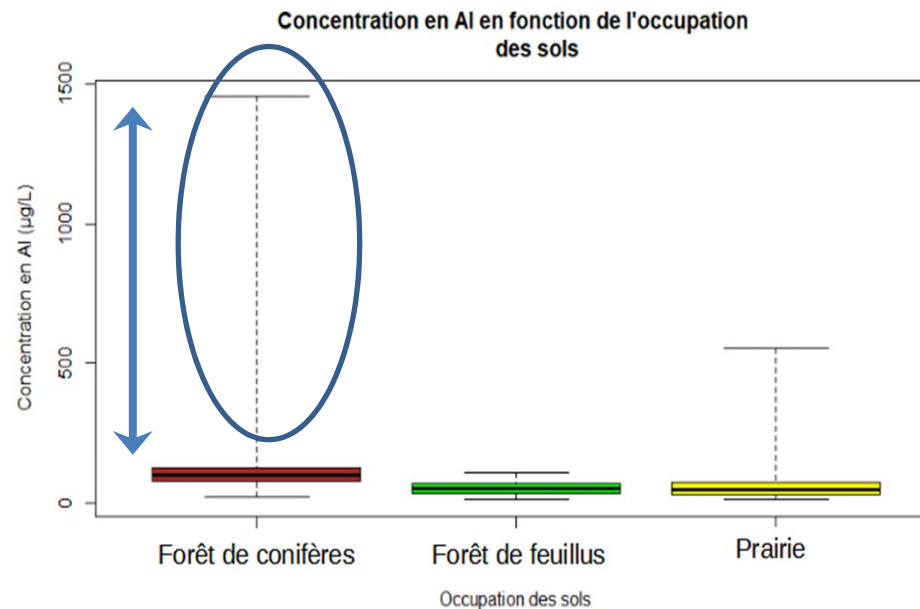


Passage dans une faible zone de pH d'une forme soluble à une forme précipité :

$$\text{Al(OH)}_2^+ + \text{H}_2\text{O} \rightleftharpoons \text{Al(OH)}_3 + \text{H}^+$$


L'aluminium soluble dans les eaux

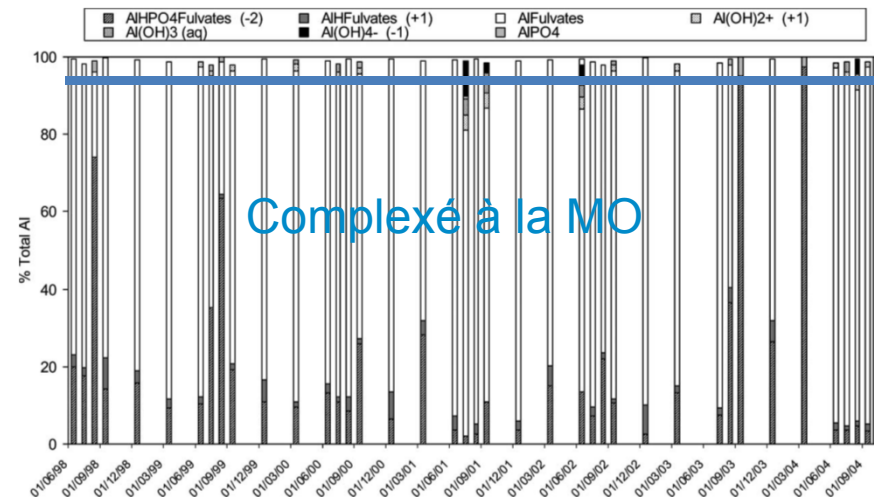
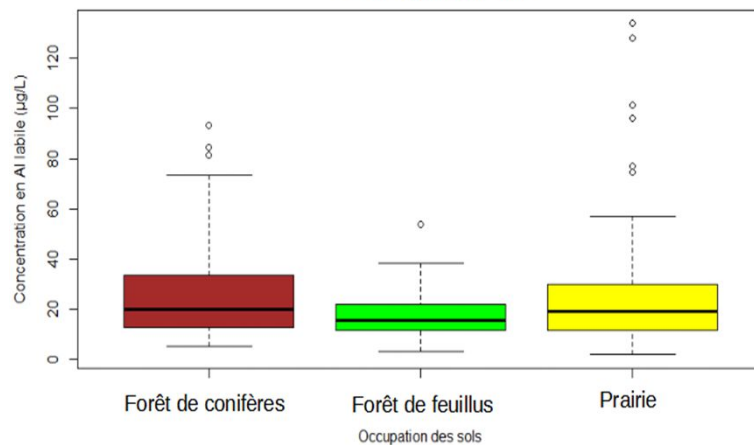
- Peu de différence sur les teneurs moyennes en Al des eaux en fonction de l'occupation dominante, mais
 - Des plus grandes variations de teneurs sur les BV conifères
 - Des concentrations plus élevées sont rencontrées là où la présence de conifères est plus forte
 - Rôle du pH des eaux peu favorable au maintien en solution de l'Al



L'aluminium labile = bio-accessible

- Mesure en concentration moyenne sur 15j via des échantillonneurs passifs type DGT
- Peu d'aluminium « bio accessible » supplémentaire dans les eaux issus de BV où la présence de conifère est plus forte :
 - Impact de complexation de l'Al par la MON (teneurs en COD de 4 à 10 C mg/L) issus des ZH qui limite la bio-accessibilité
 - Impact du pH des eaux peu favorable au maintien de l'Al sous forme soluble seul

Concentration en Al labile en fonction de l'occupation des sols

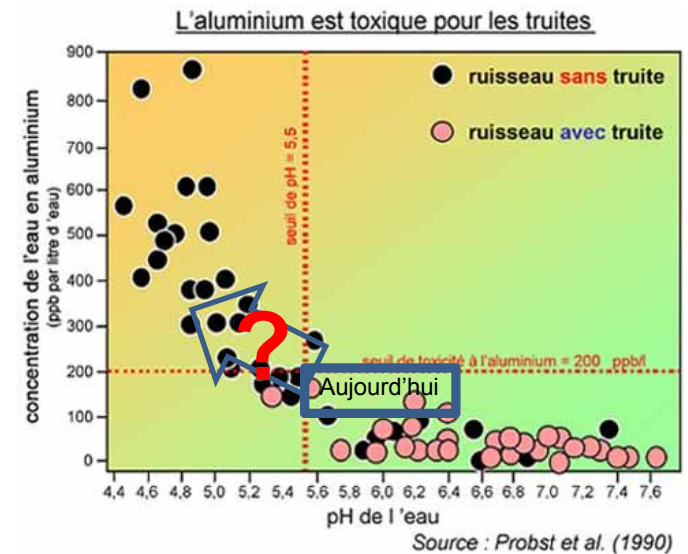


Pour conclure,

- La forêt : un poids économique important du territoire (10 000 emplois) à continuer d'accompagner pour limiter ses impacts environnementaux liés à une rotation des cultures trop rapides induisant un trop fort apport de MO au niveau de sols naturellement acides et pauvres en capacité tampon :
 - Un impact dans le contexte local sur les eaux souterraines et des impacts sur la qualité des eaux utilisées pour les EDCH
 - Sur les eaux de surface
 - Pas d'impact significatif sur les nitrates
 - Des eaux qui conservent une acidité, mais impacté par les pollutions diffuses
 - Des quantités importantes d'aluminium qui peuvent circuler, mais un impact limité sur la fraction « bio-accessible » dû aux conditions physico-chimiques des eaux (pH, MO)

⇒ *Challenge : regagner l'équilibre au niveau des sols d'apport de MO*

Effet sur le biote : à la frontière d'impacts connus sur les truites (Vosges)



G. Guibaud, S. Lissalde, R. Guibal, J. Leblanc, M. Monneron-Gyurits, R. De Barros, R. Buzier, F. Bordas, M. Grybos, P. M. Rabiet, J. Rougerie, V. Robin, P. Fondanèche, K. Cleries, E. Ducloux, T. Hak., S. Simon

Laboratoire E2lim (ex-Peirene) – Faculté des Sciences et Techniques

Université de Limoges

gilles.guibaud@unilim.fr

<https://www.unilim.fr/e2lim/>

Merci à tous pour
votre attention



PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Forêt et gestion sylvicole

16 juin 2022

Journée SAGE Vienne



Parc
naturel
régional
de Millevaches
en Limousin

Une autre vie s'invente ici

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- (rapide) Présentation PNR
ouverture des questions/réponses
- Analyse AFOM de la forêt
 - Focus sur les enjeux actuels
- Actions des CFT en lien avec l'eau



LE PNR, QU'EST-CE QUE ?

- 124 communes (Charte 2018 – 2033)
- ~ 39 000 habitants
- 335 000 hectares (11,6 hab/km²)
- 55% surface boisée
- 1 Charte Forestière de Territoire (CFT)

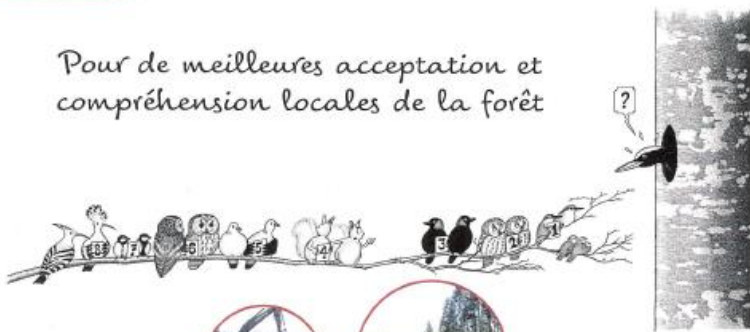


CFT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

**CHARTRE FORESTIERE
DE TERRITOIRE
PNR DE MILLEVACHES
2015-2020**

PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

*Pour de meilleures acceptation et
compréhension locales de la forêt*



Credits photos PNBML, dessin ©Pierre Deon - www.haloz.fr

Une autre vie s'invente ici

NOUVELLE
AQUITAINE



STRATEGIE FORESTIERE DE DEVELOPPEMENT LOCALE

PROGRAMME D' ACTIONS CO-CONSTRUIT, A COURT ET MOYEN TERMES

1^{ère} CFT : 2011 – 2014

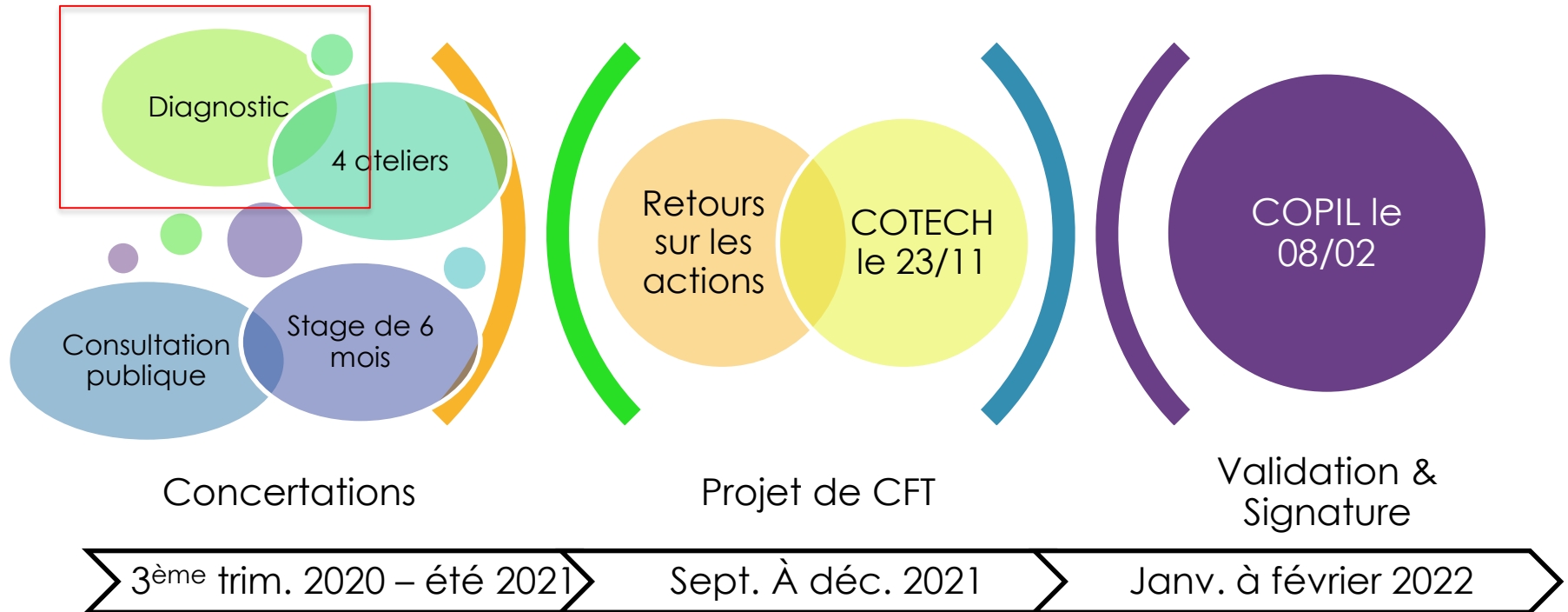
2^{ème} CFT : 2015 – 2020

CFT 2015 – 2020 : disponible sur le site internet du
PNR :

<https://www.pnr-millevaches.fr/Diagnostic>



PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT



Compte-rendu des concertations disponible sur le site internet du Parc

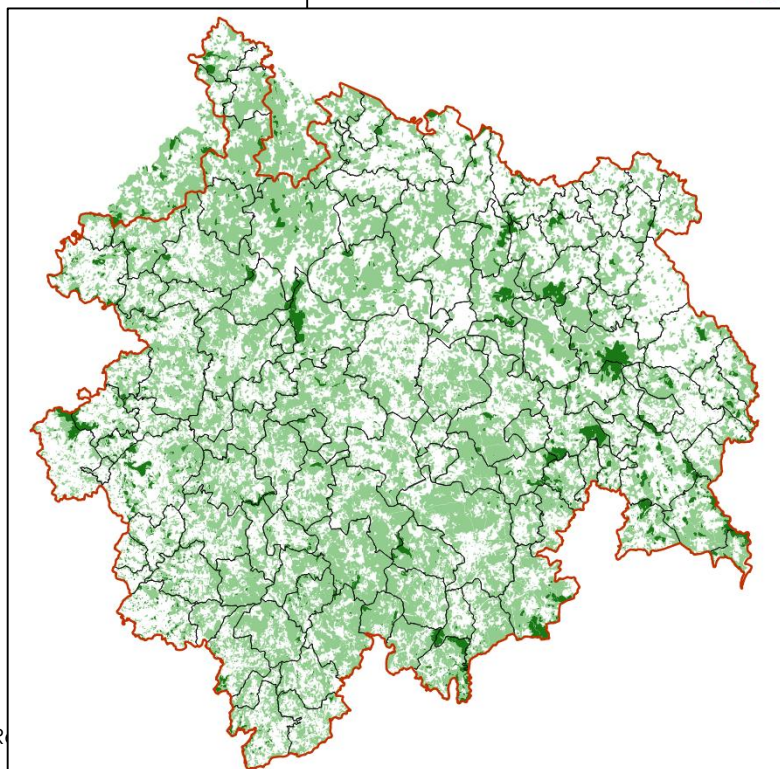
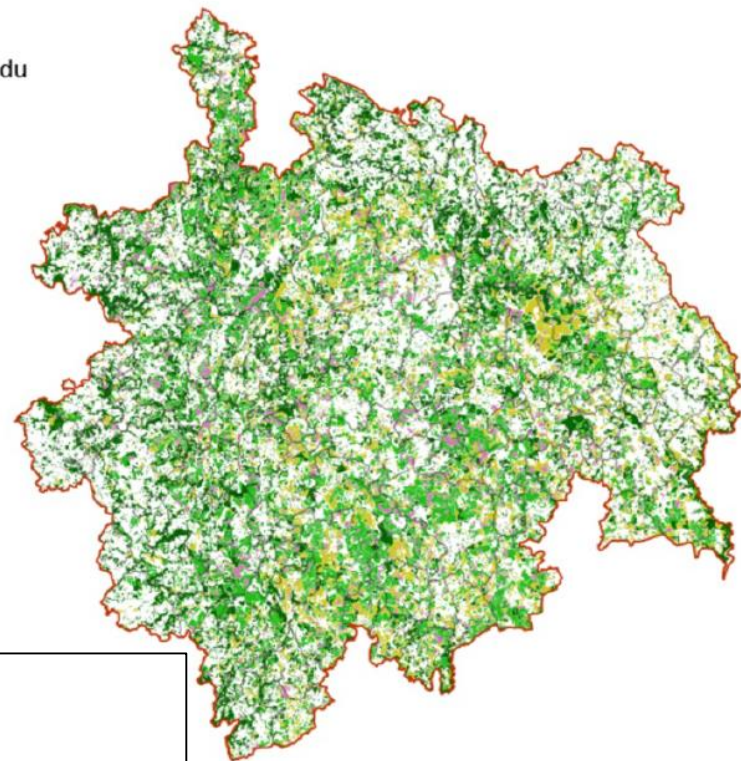


QUELQUES CARTES

- **55 % surface boisée**
 - 40% résineux
 - 39% feuillus
 - 10% mixtes
 - 11% non définis

- **9,5% présumée ancienne**

Répartition des essences forestières sur le territoire du Parc (IGN – IFN)



QUELQUES DONNÉES – DIAGNOSTIC FORESTIER

<https://www.pnr-millevaches.fr/Diagnostic>

- **55 % surface boisée**

- 40% résineux
- 39% feuillus
- 10% mixtes
- 11% non définis

- **38 millions m3 BFT**

- 61% résineux → 23,18 M m3
- 39% feuillus → 14,82 M m3

- **Augmentation en cours demande BO et BE**

- BE = 1^{ère} source production chaleur sur le PNR

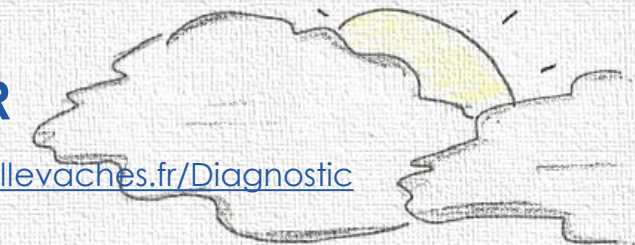
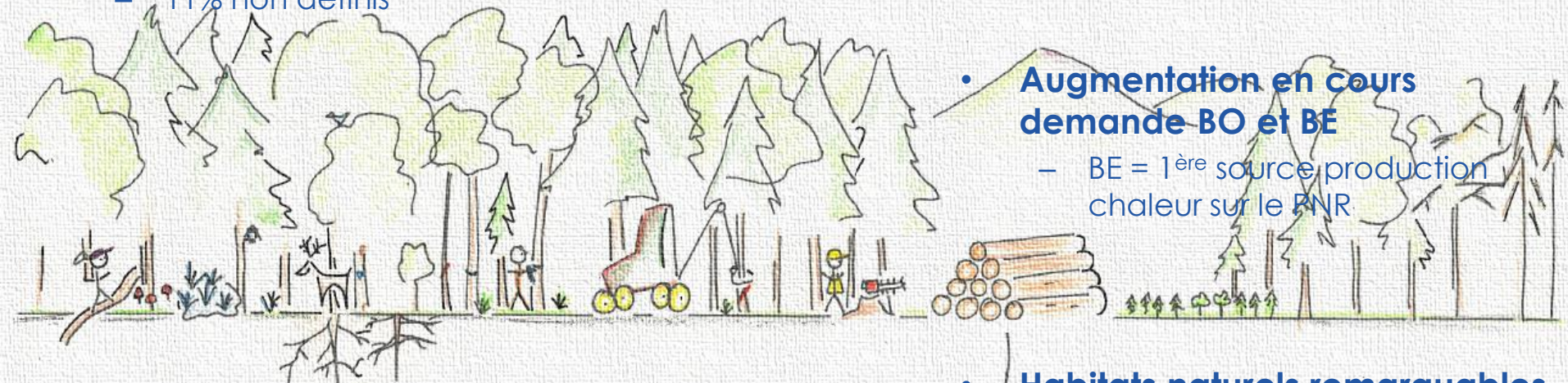
- **80% volume facilement exploitable**

- 1204k m3/an exploités
 - › 85% résineux
- Ratio [accroissement/prélèvement] semble à l'équilibre

- **~2000 emplois**

- **Habitats naturels remarquables**

- Attrait touristique
- Cadre de vie





Top départ !

ATOUTS

- Fait partie intégrante du territoire, **cadre de vie reconnu**
- **Nombreuses aménités / support d'activités récréatives à valeur ajoutée**
- Mosaïque de paysage, de milieux forestiers différents
 - **Hétérogénéité / diversité riche (écologie, paysages) : potentiel écologique présent**
- Morcellement des parcelles / diversité des propriétaires :
 - **Des visions différentes ; choix sylvicoles variés à l'échelle du PNR**
- Culture forestière **récente, qui évolue**
- Filière forêt bois : présente sur le territoire, **tous les maillons sont représentés y compris la formation**
- Source d'emplois **non délocalisables ; moteurs de l'économie locale** (activités propres et induites)
- Ressource en bois **non négligeable et à fort potentiel de valorisation** (douglas notamment)

OPPORTUNITES

- **CC*** : prise de conscience
 - Adaptation nécessaire pour **plus de résiliences**
 - **Rôle de la forêt et des produits bois** (puit de C, substitution énergétique, matériau)
- Foncier forestier mouvant
- **Intégration progressive de la biodiversité** dans la gestion
- **Préoccupation** de la société pour la forêt ; intérêt croissant pour le local (interrogation sur la provenance, ...)
- Ressources potentielles à mieux valoriser : **gros bois, feuillus**
- **Diversité** d'acteurs
- **Nouvelles stratégies nationales** (RE 2020, Aires naturelles protégées, ...)

FAIBLESSES

- Paysage qui se ferme ; **transitions brutales** entre milieux, dans le temps
- Morcellement / diversité de propriétaires : **gestion forestière non cohérente** à l'échelle « massif », visions **contradictoires**
- Faible prise en compte de l'ensemble des enjeux patrimoniaux et des fonctions non marchandes
- Des pratiques **à fort impact paysager, sur les sols, la biodiversité**
- Une industrie majoritairement tournée vers **une valorisation « résineux, bois moyen »** ; fonctionne à **flux tendus** (tensions sur l'exploitation) ; des **difficultés de recrutement** sur l'amont de la filière
- **Peu de valorisation finale** (et donc de VA) sur le territoire
- **Sujet complexe source d'incompréhensions** de la société civile
- Prise en compte des **attentes sociétales à la marge**

MENACES

- CC : nécessité de s'adapter **maintenant**
 - **Pérennité de la ressource ?**
 - Sécheresse, risques (sanitaire, incendie, ...)
 - Manque d'eau (quantité, qualité)
- **Inquiétude sociale qui s'amplifie** (polarisation, tensions)
- Déséquilibre forêt / gibier
- **Tensions sur la ressource** qui augmentent ; pic de production aujourd'hui
- Marché à flux tendus, **fluctuations des prix ; impact de l'international**
- **Risque de déséquilibre entre la ressource forestière et la demande de produits bois qui augmente**

ATOUTS

- Fait partie intégrante du territoire, **cadre de vie reconnu**
- **Nombreuses aménités / support d'activités récréatives à valeur ajoutée**
- Mosaïque de paysage, de milieux forestiers différents
 - **Hétérogénéité / diversité riche (écologie, paysages) : potentiel écologique présent**
- Morcellement des parcelles / diversité des propriétaires :
 - **Des visions différentes ; choix sylvicoles variés à l'échelle du PNR**
- Culture forestière **récente, qui évolue**
- Filière forêt bois : présente sur le territoire, **tous les maillons sont représentés y compris la formation**
- Source d'emplois **non délocalisables ; moteurs de l'économie locale** (activités propres et induites)
- Ressource en bois **non négligeable et à fort potentiel de valorisation** (douglas notamment)

FAIBLESSES

- Paysage qui se ferme ; **transitions brutales** entre milieux, dans le temps
- Morcellement / diversité de propriétaires : **gestion forestière non cohérente** à l'échelle « massif », visions **contradictoires**
- Faible prise en compte de l'ensemble des enjeux patrimoniaux et des fonctions non marchandes
- Des pratiques **à fort impact paysager, sur les sols, la biodiversité**
- Une industrie majoritairement tournée vers **une valorisation « résineux, bois moyen »** ; fonctionne à **flux tendus** (tensions sur l'exploitation) ; des **difficultés de recrutement** sur l'amont de la filière
- **Peu de valorisation finale** (et donc de VA) sur le territoire
- **Sujet complexe source d'incompréhensions** de la société civile
- Prise en compte des **attentes sociétales à la marge**

OPPORTUNITES

- CC* : **prise de conscience**
 - Adaptation nécessaire pour **plus de résilience**
 - **Rôle de la forêt et des produits bois** (puit de C, substitution énergétique, matériau)
- Foncier forestier mouvant
- **Intégration progressive de la biodiversité** dans la gestion
- **Préoccupation** de la société pour la forêt ; intérêt croissant pour le local (interrogation sur la provenance, ...)
- Ressources potentielles à mieux valoriser : **gros bois, feuillus**
- **Diversité d'acteurs**
- **Nouvelles stratégies nationales** (RE 2020, Aires naturelles protégées, ...)

MENACES

- CC : nécessité de s'adapter **maintenant**
 - **Pérennité de la ressource ?**
 - Sécheresse, risques (sanitaire, incendie, ...)
 - Manque d'eau (quantité, qualité)
- **Inquiétude sociale qui s'amplifie** (polarisation, tensions)
- Déséquilibre forêt / gibier
- **Tensions sur la ressource** qui augmentent ; pic de production aujourd'hui
- Marché à flux tendus, **fluctuations des prix ; impact de l'international**
- **Risque de déséquilibre entre la ressource forestière et la demande de produits bois qui augmente**



LA MULTIFONCTIONNALITÉ

Arriver à ce que les différents usages cohabitent, coexistent, même s'ils semblent antagonistes.



ACTIONS DES CFT – 2015-2021

- **Dispositif Opafe**
 - Règlement spécial BV Chavanon
- **Formations et sensibilisations → élus, grand public, professionnels, étudiants**
- **SylvoTrophées**
- **Outil BioClimSol**
 - Évaluation dépérissement 4 essences
 - Développement application mobile aide à la décision
- **Valorisation locale du bois**
 - Construction et rénovation



DISPOSITIF OPAFE

- Dispositif aides financières : prop. privés et publics
- Fonds régionaux / Agence de l'eau AG
- Gestion durable et multifonctionnelle
- Développement d'une sylviculture adaptée aux paysages et caractéristiques écologiques (enjeux aquatiques, biodiversité, etc.)
- 4 types d'itinéraires aidés
 - Régénération naturelle
 - Amélioration
 - Irrégularisation
 - Reboisement diversifié
- Évolution au fil des dispositifs avec augmentation de la prise en compte des enjeux environnementaux
- Considéré comme un PSE par la FD PNR

Dans le cas d'une plantation diversifiée à au moins 3 essences :

- avec un mélange en parquet : aide à hauteur de 30 % plafonnée à 800 €/ha (montant HT)
- avec un mélange pied à pied sur au moins 2 des essences : aide à hauteur de 40 % plafonnée à 1000 €/ha (montant HT)

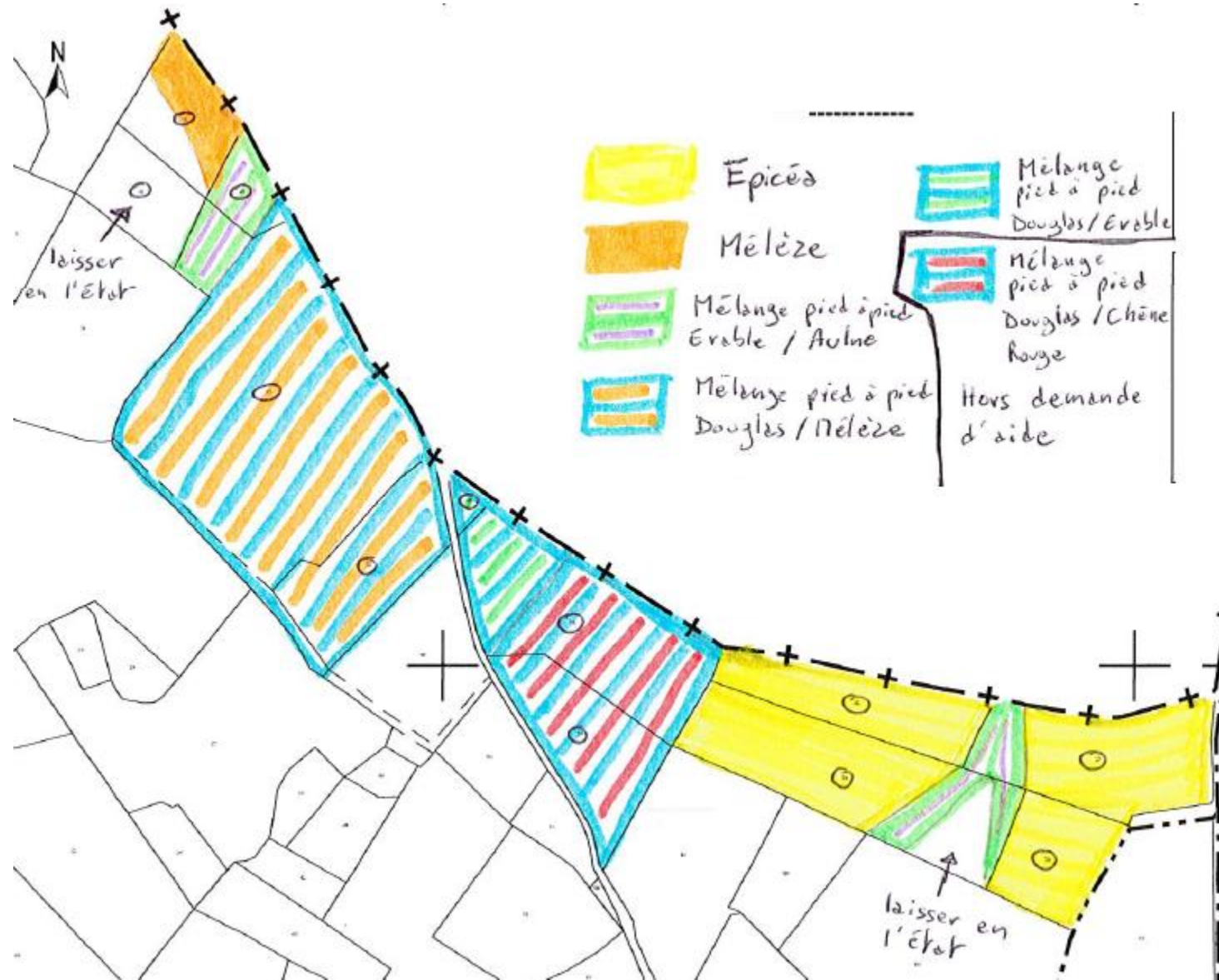
Dans le cas d'une plantation « champignon » : aide à hauteur de 40 % plafonnée à 1000 €/ha (montant HT)

Dans le cas d'une plantation feuillue ou mixte : aide à hauteur de 50 % plafonnée à 1300 €/ha (montant HT)

Dans le cas d'une plantation en zones à forts enjeux paysagers et nécessitant le respect d'un diagnostic : aide à hauteur de 60 % plafonnée à 1400 €/ha (montant HT).

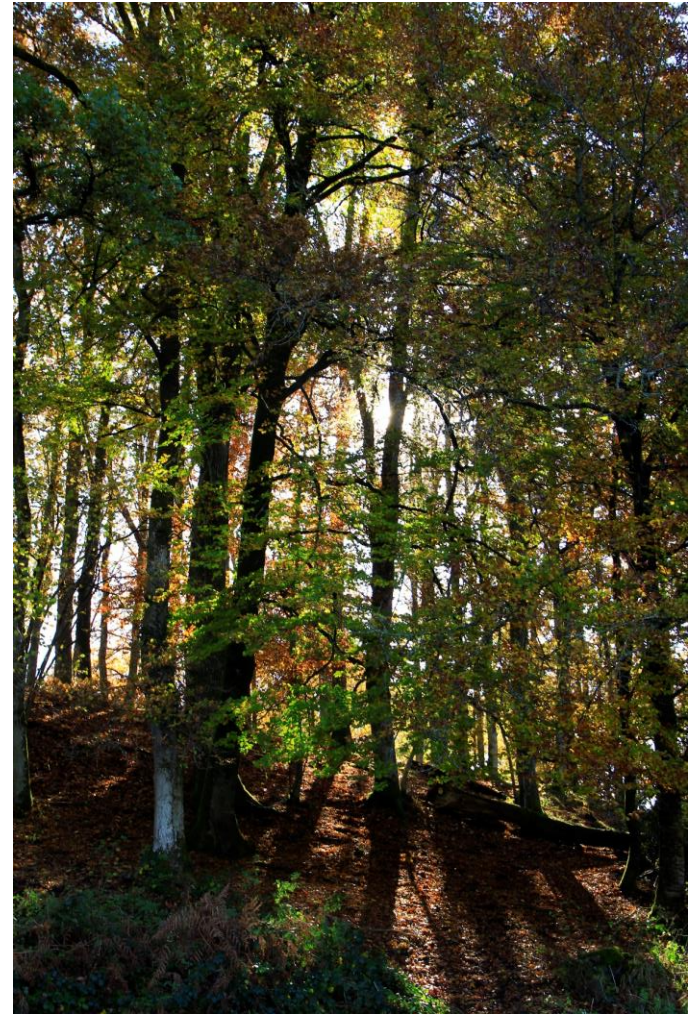
Dans le cas d'une plantation en site d'intérêt écologique majeur et nécessitant le respect d'un diagnostic : aide à hauteur de 60 % plafonnée à 1400 €/ha (montant HT).

EXEMPLE D'UN DOSSIER OPAFE « EAU »



ACTIONS DES CFT – 2022-2027

- **Sensibilisation, éducation**
- **Réseau élus référents**
- **Anticipation risque climatique**
- **Opafe**
- **SylvoTrophée**
- **Équilibre sylvo-cynégétique**
- **Valoriser feuillus**
- **Augmenter la part du bois local**
- **Développement de la petite mécanisation**



LIGNE DIRECTRICE DU PARC

- **Coupe rase uniquement lorsque dernier choix possible**
 - Sauf problème sanitaire
- **Utiliser les produits connexes pour répondre aux besoins du territoire**
 - Favoriser le local
 - Essayer de dimensionner les besoins du territoire pour assurer un approvisionnement
 - Limiter la transformation des produits
- **Multifonctionnalité**
 - Biodiversité → résistance et résilience
 - Respect de tous les usages
 - Revenus économiques
- **Favoriser bois d'œuvre**
 - Produit local
 - Circuit court
 - Stockage carbone long terme





**Merci pour votre
attention**

Quelles sont les obligations des propriétaires forestiers en terme de gestion?

- Propriété > 25 ha (pour les blocs > 4 ha) : Plan Simple de Gestion
- Demande d'aide publique ou avantage fiscal : disposer d'un document de gestion
- Certification forestière de la gestion durable (PEFC et FSC) : propriété > 10 ha : disposer d'un document de gestion valide

Quelles sont les obligations des propriétaires forestiers en terme de coupes?

- Coupe supérieure à 4 ha (enlevant plus de la moitié des arbres de la futaie) : demande d'autorisation (à la DDT) (*sauf si document de gestion le prévoyant*)
- Pour toute coupe > 1ha, dans un massif > 4ha : en l'absence d'une régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante, le propriétaire du sol est tenu de prendre les mesures nécessaires au renouvellement du peuplement dans un délai de cinq ans
- Prendre en compte les aspects environnementaux : Natura 2000, APB, loi sur l'Eau et patrimoniaux (monuments historiques...)
- Nouveau boisement : autorisation du Conseil départemental + étude au cas par cas à partir de 0,5 ha
- Défrichement dans un massif boisé > 4ha : autorisation Préfet de département (DDT)

Focus Plan Simple de Gestion

Surface de la propriété	plus de 25 ha soumise à PSG obligatoire	entre 10 et 25 ha non soumise à PSG obligatoire	moins de 10 ha
Aucun engagement	PSG	CBPS+, PSG ou RTG facultatif	CBPS+ ou RTG facultatif
Exonérations fiscales IFI ou Monichon (successions, donations)	PSG pendant 30 ans	CBPS+, PSG ou RTG pendant 30 ans	CBPS+ ou RTG pendant 30 ans
DEFI forêt (acquisition)	PSG pendant 15 ans	PSG pendant 15 ans	CBPS+ ou RTG pendant 15 ans
DEFI Travaux	PSG pendant 8 ans	PSG ou RTG pendant 8 ans	non éligible
DEFI contrat (gestion)	non éligible	PSG ou RTG pendant la durée du contrat	RTG pendant la durée du contrat
Aides publiques à l'investissement forestier	PSG pendant 15 ans	CBPS+, PSG ou RTG pendant 15 ans	CBPS+ ou RTG
Adhésion à PEFC (certification)	PSG pendant la durée de l'adhésion	CBPS+, PSG ou RTG	-

Focus Plan Simple de Gestion

- Qui peut rédiger un PSG :
 - Experts forestiers
 - Coopératives forestières
 - Gestionnaires Forestiers Professionnels
 - Propriétaire forestier lui-même

Focus Plan Simple de Gestion

ETAPES PRINCIPALES

Avant l'agrément : le CRPF instruit le document administrativement et sur le terrain. Le CRPF peut demander des corrections, modifications, précisions...

Avant la présentation en Conseil de Centre, la DDT contrôle quelques PSG et fait ses remarques au CRPF. Cela peut entraîner des modifications...

Présentation en Conseil de Centre : vote par les administrateurs + représentant de l'Etat.

Le Conseil de Centre du CRPF agrée le document : il est alors valide pour la durée indiquée à partir de la date du Conseil.

Pendant la vie du PSG : le contrôle est assuré par la DDT. Contrôle aléatoires, non systématiques...

Bilan à 10 ans demandé en cas d'engagements fiscaux

Focus Plan Simple de Gestion

Possibilité d'avancer ou de retarder une coupe de 4 ans par rapport à la date prévue dans le document,

Possibilité de faire agréer le PSG au titre de l'article L122 (7 et 8) : pour N2000, MH, sites... : simplification de procédure par rapport au

En cas de phénomène fortuit : tempête, incendie, problèmes sanitaires rapides, dépérissement... Une demande de coupe d'urgence peut être déposée au CRPF. Délai de réponse : 15 jours. En l'absence de réponse : autorisation.

Si certaines coupes méritent d'être avancées et que l'on reste dans le cadre du SRGS : demande de coupe dérogatoire ou extraordinaire

Délai de réponse max 6 mois.

Attention, si peuplement concerné par une réglementation et que l'on modifie le programme, le L122 n'est plus valable.

Tous les cas de figure : <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/n/reglementation-des-coupes-au-titre-du-code-forestier/n:2393>

Here BSC d'autres dispositifs s'appliquent



Administrations

DDT : Direction départementale des Territoires

Elle est le représentant de l'Etat localement et a un pouvoir de police concernant la gestion des forêts

Le propriétaire forestier est en relation avec la DDT pour

- **Des demandes d'aides** : Aides sylvicoles, réalisation de pistes forestières...
- **Des demandes d'autorisation de coupe,**
- **Des demandes d'exonération fiscale** : droits de mutation, IFI, DEFI...
- **Des demandes d'autorisation de défrichage,** dérogation utilisation du feu

De plus, elles assurent une part significative du suivi de l'utilisation des voiries publiques pour le chargement et le stockage des bois.

Elles sont aussi chargées de la police de l'eau : franchissements de cours d'eau, vidanges d'étang.

La forêt dans les documents d'urbanisme

- Chapitre à ne pas négliger dans les documents d'urbanisme (diagnostic initial, PADD du PLU ou DOO du SCOT),
- Le CNPF doit être averti lors de la prescription d'un document d'urbanisme
- Le CNPF doit être consulté en cas de réduction des espaces agricoles et forestiers
- Le PLU peut identifier une Zone Nf (Zone naturelle Forestière)
- Espaces Boisés Classés (EBC) : à réserver aux boisements de surface inférieur aux seuils de défrichement.

Les Espaces Boisés Classés

**Classement qui interdit tout changement d'affectation ou tout autre mode d'occupation du sol,
Le classement doit être justifié par une motif urbanistique ou apporter une plus-value en terme de protection**

A réserver aux boisements de surface inférieur aux seuils de défrichement

Les coupes et abattage d'arbres sont soumis à déclaration préalable (Art. R421-23-2 du code de l'urbanisme) à l'exception des coupes :

- concernant l'enlèvement d'arbre dangereux, chablis et bois morts,
- programmés dans un PSG, un RTG ou un CBPS avec programme de coupes et travaux
- entrant dans le champ d'application des coupes par catégories définies par arrêté préfectoral (AP de 1978)
- dans des forêts publiques relevant du régime forestier.

La forêt et la gestion sylvicole, évolution et lien avec la gestion de l'eau

Nedde – le 16 juin 2022



EPTB
Vienne
Établissement Public
Territorial de Bassin

SAGE
BASSIN DE
LA VIENNE

La forêt et la gestion sylvicole, évolution et lien avec la gestion de l'eau

PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

● 9h-12h30 : matinée en salle

- Présentation de la forêt limousine et des acteurs de la filière forêt-bois (Dominique CACOT, CRPF)
- Les impacts de la sylviculture et de l'exploitation forestière sur les milieux aquatiques (Gilles Guibaud, Université de Limoges – laboratoire E2Lim)
- Les enjeux actuels de la forêt sur le territoire du PNR Millevaches en Limousin, la charte forestière du PNR (Olivier ZAPPIA, PNR Millevaches en Limousin)
- La réglementation en matière d'exploitation forestière (Emmanuel GOUHIER, DDT de la Haute-Vienne, excusé)
- Table-ronde

● 12h30-14h : repas

● 14h-16h30 : visite terrain au lieu-dit « chez Thivaud », Nedde

Prise en compte de la forêt et de la gestion sylvicole dans le SAGE Vienne

Nedde – le 16 juin 2022



EPTB
Vienne
Établissement Public
Territorial de Bassin

SAGE
BASSIN DE
LA VIENNE

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

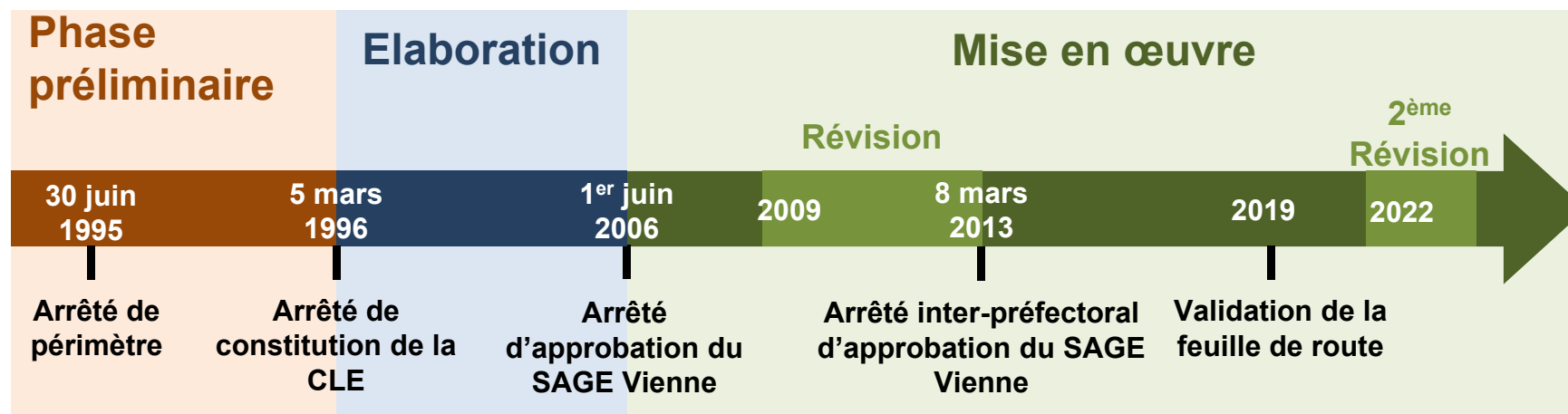
- Le SAGE est un **document de planification** visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant.
- Il vise à **concilier les besoins des populations, leurs activités et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.**



- Le SAGE est **élaboré collectivement par des acteurs locaux** représentants différents intérêts réunis au sein d'une **commission locale de l'eau (CLE)**.
- Le SAGE a une **portée juridique**.
- 200 SAGE en France dont 160 en phase de mise en œuvre



Historique de la démarche de SAGE sur le bassin de la Vienne



Territoire du SAGE Vienne

- EPTB Vienne : structure porteuse de 4 SAGE
- SAGE Vienne :
 - 500 000 habitants
 - 7060 km²
 - 1250 km de cours d'eau
 - 310 communes
 - 6 départements
 - 2 régions



Documents constitutifs du SAGE Vienne

- Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD) : 82 dispositions
→ rapport de compatibilité, opposable à l'administration
- Règlement : 13 règles
→ rapport de conformité, opposable à l'administration et aux tiers
- Annexes du PAGD
- SAGE Vienne structuré autour de 5 thèmes : qualité, gestion quantitative, gestion des crises, cours d'eau, paysages et espèces
- Intégration de la thématique « forêt » dans la gestion de l'eau depuis la révision du SAGE Vienne en 2009

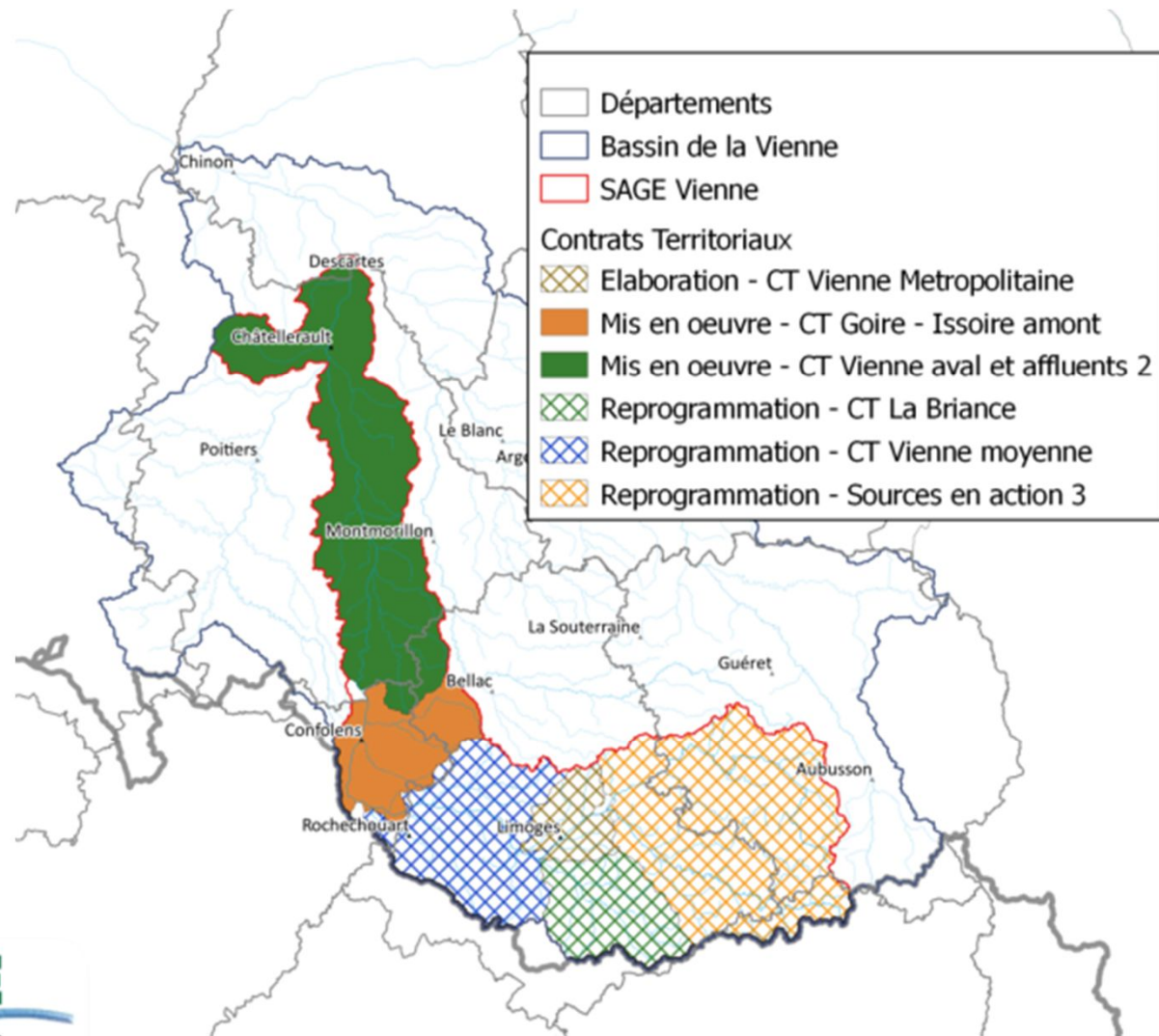
Répartition des dispositions par thématique



- gestion de la qualité de l'eau
- gestion quantitative de la ressource en eau
- gestion des crises
- gestion des cours d'eau
- gestion des paysages et des espèces

Contrats territoriaux sur le territoire du SAGE Vienne

- Complémentarité entre CTMA et SAGE



Mesures spécifiques à l'exploitation forestière



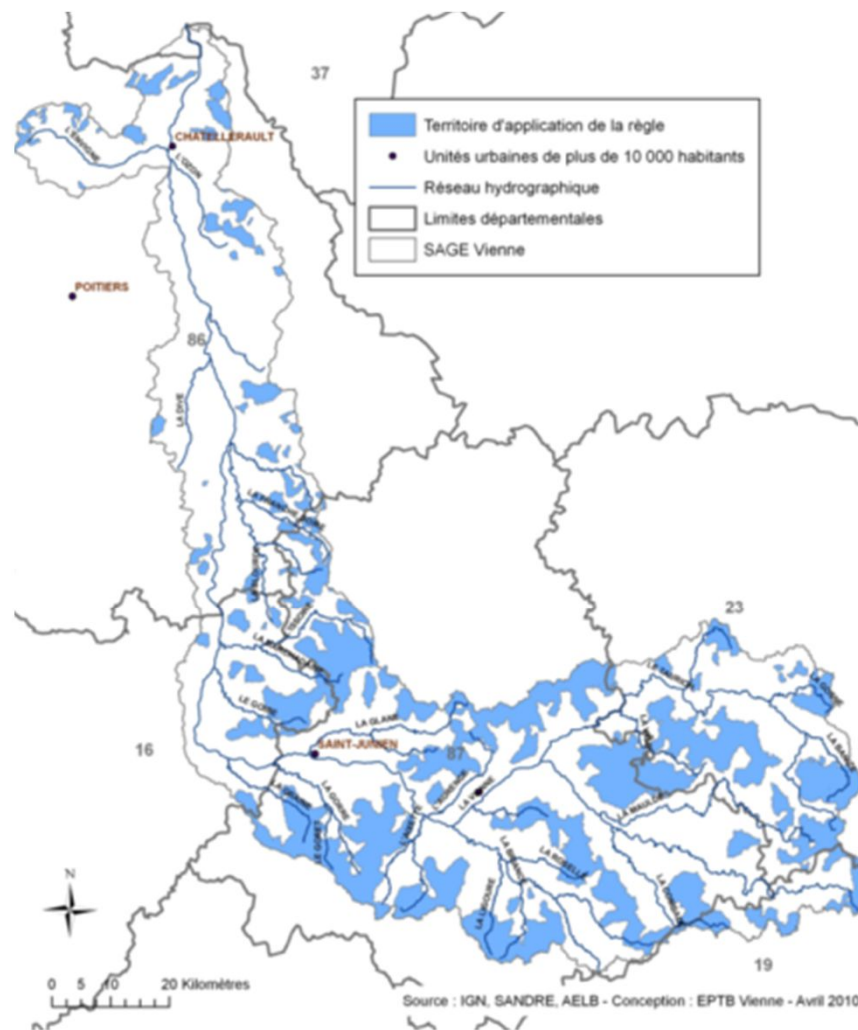
**EPTB
Vienne**
Établissement Public
Territorial de Bassin

SAGE
BASSIN DE
LA VIENNE

Règle n°4 : Gestion sylvicole

- **Objectif** : Limiter l'érosion des sols et les problèmes de départ de sédiments vers les cours d'eau
- **Contenu** :
 - Interdiction de plantation forestière à moins de 5 m des berges (hors maintien ou plantation ripisylve)
 - Interdiction de coupes à blanc avec dessouchage sur 20 m à compter des berges
 - Obligation de positionner un andain parallèlement au cours d'eau à une distance d'au moins 5 m à partir de la berge
- Renvoi à la disposition 7 du PAGD « Développer des pratiques d'exploitations forestières limitant les flux particuliers »
- **Acteurs ciblés** : propriétaires et exploitants
- **Territoire d'application** : zones de têtes de bassin (selon la définition du SDAGE Loire-Bretagne)

Les zones de têtes de bassin : territoire d'application de la règle n°4



Règles et dispositions en lien avec la gestion des boisements



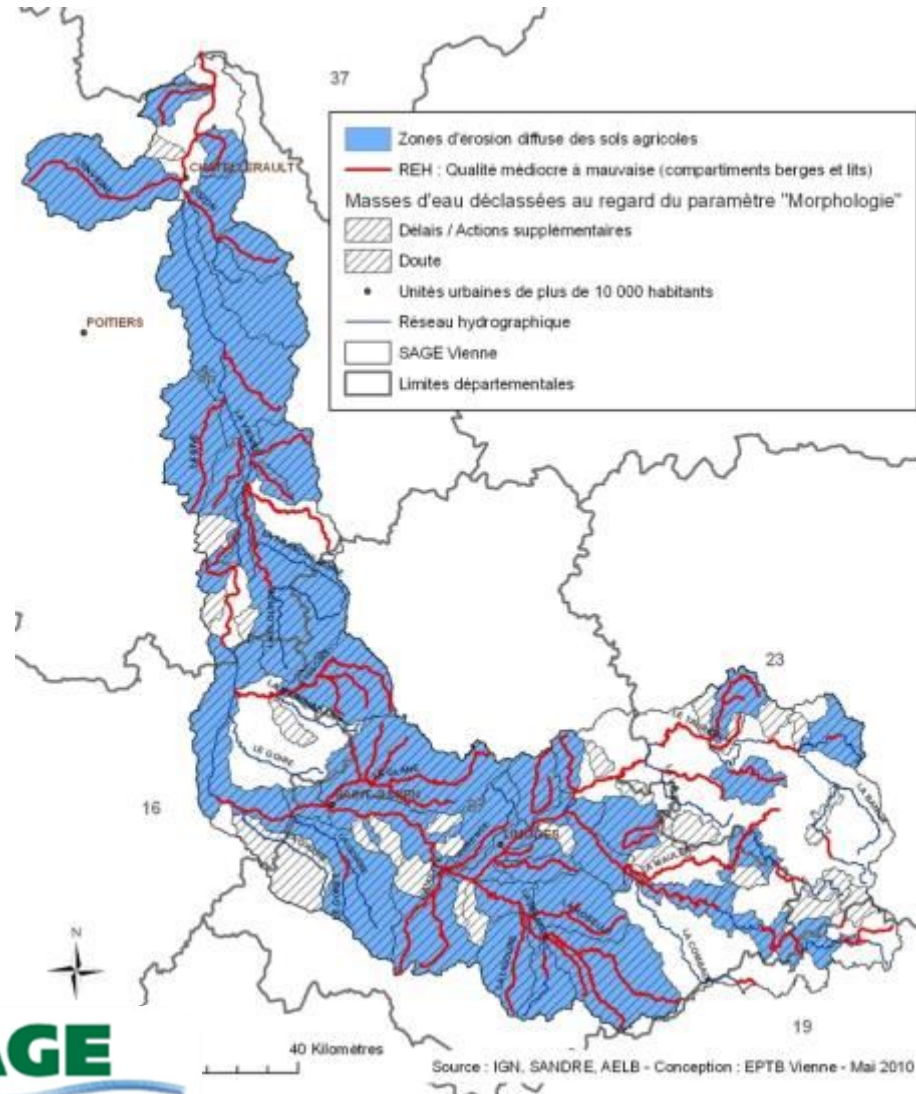
**EPTB
Vienne**
Établissement Public
Territorial de Bassin

SAGE
BASSIN DE
LA VIENNE

Règle n°6 : Restauration de la ripisylve

- **Objectif** : Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
- **Contenu** :
 - Obligation de maintien et d'entretien de la ripisylve existante
 - Obligation de mettre en place une ripisylve d'au moins 2m de largeur avec des essences adaptées et un recouvrement d'au moins 80% du linéaire de la propriété
- Renvoi aux dispositions 45, 47 et 48 du PAGD
- **Acteurs ciblés** : propriétaires riverains de cours d'eau
- **Territoire d'application** : zones d'érosion identifiées dans le PAGD

Zones d'érosion identifiées dans le PAGD : territoire d'application de la règle n°6



Bilan

- ▶ Promotion des dispositions et règles du SAGE Vienne en lien avec la forêt :
 - Guide d'utilisation du SAGE Vienne
 - Présentation du SAGE Vienne (l'eau et les travaux forestiers)
 - Présentation de travaux réalisés en zones humides (sylviculture et cours d'eau)
- ▶ Manque de visibilité sur l'application des règles sur le territoire
- ▶ Poursuites pour le SAGE Vienne : réflexion sur le besoin de faire évoluer les dispositions et les règles du SAGE lors de la révision

Merci de votre attention

